



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

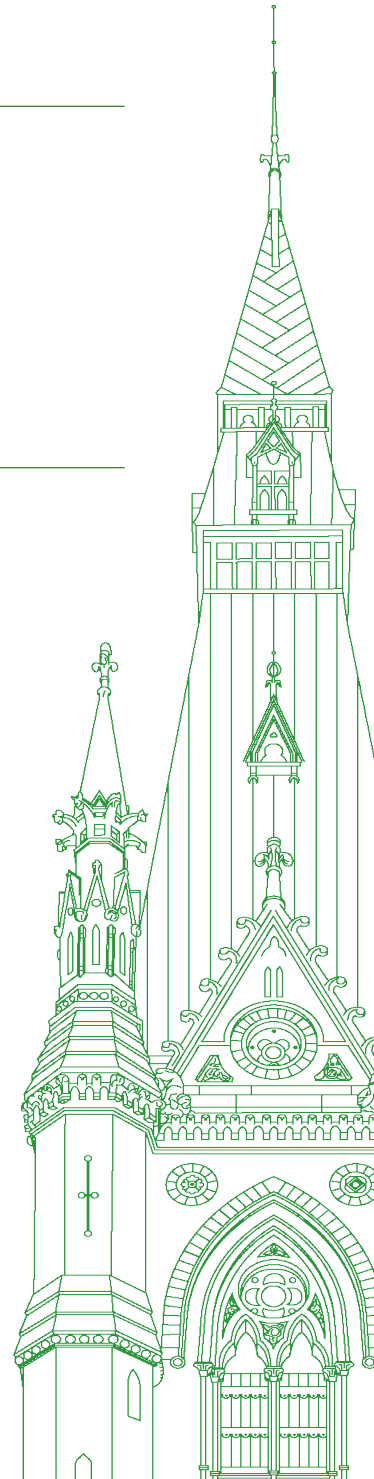
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le jeudi 9 octobre 2025

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 9 octobre 2025

● (0825)

[Français]

La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)): Je déclare maintenant la séance ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes. Le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la prévention du suicide chez les vétérans.

[Traduction]

Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais faire une mise en garde. Nous allons discuter d'expériences liées au suicide et au deuil, qui peuvent être un élément déclencheur pour des personnes ayant vécu une expérience semblable. Si vous vous sentez bouleversés ou si vous avez besoin d'aide, veuillez en informer le greffier.

Pour tous les témoins et tous les députés, il est important de reconnaître que ce sont des discussions difficiles, alors essayons de faire preuve de compassion lors de nos échanges.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins aujourd'hui. Merci de vous joindre à nous.

Voici l'organisation du temps pour la prochaine heure. Je vais commencer par accorder cinq minutes à chacun d'entre vous pour présenter sa déclaration préliminaire. Une fois que nous aurons terminé, je donnerai la parole aux différents membres du Comité pour qu'ils vous posent des questions et des questions complémentaires.

Nous savons que ce sujet peut être très difficile, alors si vous avez besoin de faire une pause ou si vous avez besoin que nous suspendions la séance, veuillez me le faire savoir. Je suis tout à fait capable de le faire. C'est une chose que je peux faire. Je peux vous accorder du temps, alors veuillez me le faire savoir.

Je tiens vraiment à vous remercier de nous avoir fait part de vos expériences et de vos réflexions.

Je vais maintenant présenter le groupe de témoins que nous accueillons aujourd'hui pour la première heure. À titre personnel, nous accueillons Mme Sherri Elms. Nous accueillons également, à titre personnel, Margit Simon, formatrice en transition au sein du Groupe de transition des Forces armées canadiennes. De la Homes For Heroes Foundation, nous accueillons M. Brad Field, qui en est le président.

Madame Elms, vous pouvez commencer votre allocution d'ouverture. Vous avez la parole pour environ cinq minutes.

[Français]

Merci.

[Traduction]

Sherri Elms (à titre personnel): Bonjour à tous, je m'appelle Sherri Elms.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de me donner l'occasion de m'adresser à ce comité au sujet de la prévention du suicide chez les anciens combattants. Je voudrais vous faire valoir que la prévention du suicide dans tout contexte militaire doit impliquer les familles et que, en fait, il existe un devoir de diligence dans les cas de décès liés au service. J'espère que mon histoire vous aidera à comprendre cette réalité.

Il y a près de 11 ans, mon conjoint, Brad Elms, s'est suicidé. À l'époque, il était membre actif des Forces armées canadiennes, après avoir servi pendant 34 ans dans l'infanterie. Le décès de Brad a été jugé lié à son service. Il était lié à son service en Somalie, de décembre 1992 à mai 1993, et a été exacerbé par de multiples missions, notamment en ex-Yougoslavie, en Haïti et en Afghanistan, ainsi que par de multiples périodes plus courtes dans diverses zones d'opérations non désignées comme zones de combat à travers le monde.

L'année 1992 remonte à longtemps. Cela signifie qu'il a vécu avec un traumatisme lié au stress opérationnel pendant plus de 20 ans. Il a souffert de dépression et de divers autres troubles, tels que des pertes de mémoire, des crises semblables à des convulsions et de l'anxiété. Il a subi de nombreux examens médicaux afin d'en déterminer la cause.

Après son décès, j'ai examiné son dossier. J'ai trouvé une recommandation du médecin militaire à l'intention du psychiatre. Elle commençait simplement par le mot « aide ». J'ai trouvé des numérisations de rapports médicaux post-déploiement, lesquels indiquaient que mon conjoint souffrait de cauchemars et de problèmes de gestion de la colère. J'ai trouvé un rapport de psychiatre, dans lequel elle exigeait qu'il me fasse venir. Il a simplement cessé de se présenter et a été perdu de vue.

Au cours des trois derniers mois de sa vie, les choses sont devenues si difficiles que notre mariage s'est effondré. Il était suivi par un psychologue pendant cette période, et son dernier rendez-vous a eu lieu une semaine seulement avant son décès. Dans le rapport du médecin légiste, ce même psychologue a évalué l'humeur de Brad à quatre sur cinq et a attribué sa détresse simplement à l'échec de notre mariage.

Malgré les indices disséminés dans son dossier médical, personne ne semblait sérieusement envisager que ses difficultés étaient liées à son service militaire. En fait, nulle part dans le dossier il n'y avait de trace des troubles qui agitaient notre vie familiale, ni d'enquête sur ses problèmes de maîtrise de la colère, ni de mention de ses idées suicidaires. S'ils nous avaient interrogés, nous, sa famille, ils auraient mieux compris.

Suite au décès de mon conjoint, c'est à moi qu'il est revenu de remplir les formulaires auprès de la commission d'enquête, du ministère de la Défense nationale et d'Anciens Combattants Canada. Les deux ministères ont conclu que son décès était lié à son service. Aurait-il pu être évité? Je ne sais pas. Je n'en ai aucune idée, mais ce que je sais, c'est que d'après son dossier, il semble que le coût de son service n'ait jamais figuré en tête de la liste des diagnostics, et qu'il n'ait donc pas reçu les soins dont il avait besoin.

Ces dossiers ne mentionnaient pas l'effet que sa carrière avait eu sur moi et mes deux enfants. Mes enfants n'ont jamais connu un père qui n'était pas affecté par son service, car ils sont tous deux nés après le déploiement de mon conjoint en Somalie. En fait, mon fils est né pendant le conflit en Somalie. Ils ont connu un père qui, même s'il était parfois merveilleux, est devenu de plus en plus colérique et irritable au cours de sa vie. Sans entrer dans les détails, notre foyer n'était pas un endroit paisible. Chacun de nous a trouvé sa propre façon de gérer ses humeurs et son comportement parfois erratique. Comme il n'a jamais reconnu sa propre maladie, ma famille n'a jamais reçu de soutien psychologique de la part de l'armée. En fait, il a empêché toute implication de la famille afin de protéger l'illusion qu'il allait bien. Dans ses mots exacts, mon conjoint a lancé: « Comme je ne suis plus en mesure d'être déployé, alors autant être mort ».

Au moment de son décès, ma fille et moi consultations toutes deux une travailleuse sociale, et après son décès, nous avons toutes les trois suivi des séances individuelles hebdomadaires. On m'avait initialement dit que ces séances pouvaient être prises en charge par le programme d'aide aux membres des Forces canadiennes, car le personnel de l'unité de transition, qui m'hébergeait comme il hébergerait un militaire en période de transition, m'avait recommandé de ne pas changer de conseiller à ce moment-là, car cela aurait été trop difficile. Cependant, six mois plus tard, après avoir engagé des frais de thérapie s'élevant à plusieurs milliers de dollars, on m'a dit qu'il s'agissait d'une erreur, d'un malentendu entre l'unité de transition et le personnel du programme d'aide aux membres des Forces canadiennes. Nous n'étions pas admissibles au remboursement. À ce stade, j'ai cessé de demander. Si nous avions été pris en charge par le système d'ACC, pour ainsi dire, cette situation aurait pu être évitée.

Au cours des 11 années qui ont suivi le décès de mon conjoint, ACC n'a jamais remboursé aucun des programmes de thérapie que nous avons suivis, sauf pendant les trois années où j'ai été l'une des rares survivantes chanceuses à être acceptée dans le programme de réadaptation des anciens combattants. On m'a alors proposé un soutien en santé mentale, non pas en raison du deuil traumatisant que j'avais vécu, mais pour m'aider dans mon parcours scolaire. J'ai enfin eu accès à des soins à titre personnel, mais pour une très courte période. J'ai toutefois dû changer de thérapeute pour un thérapeute membre d'ACC afin d'être admissible aux soins appropriés.

● (0830)

À la fin des cours, ma famille et moi avons perdu le soutien psychologique dont nous avions bénéficié jusqu'à présent. J'étais toujours veuve d'un conjoint qui s'était ôté la vie et, à cette époque, j'avais encore toute une vie de traumatismes à surmonter. C'est toujours le cas aujourd'hui.

Mes enfants sont maintenant majeurs, et bénéficient d'une assurance médicale de tiers, et je bénéficie d'un financement par l'entremise du régime des fonctionnaires fédéraux à la retraite de la

Canada Vie, qui est généreux, soit 5 000 \$ par année, mais ce soutien généreux a un coût.

Lorsque le régime a été restructuré il y a des années, on a promis qu'il ne coûterait rien au Conseil du Trésor et aux retraités. Personnellement, je crois que pour payer les services élargis en santé mentale, une plus grande partie du coût des médicaments a été refilée aux retraités, et le remboursement de différents services comme la physiothérapie a diminué. Comme je l'ai dit, j'ai l'impression que l'ensemble de la fonction publique rembourse à présent ce qu'ACC a déterminé comme étant des traumatismes liés au service militaire. L'état de santé mentale de ma famille est directement attribuable à ce qu'a vécu mon conjoint durant son service; par conséquent, ACC a un devoir de diligence à cet égard.

Bref, en tant que conjointe et en tant que famille, nous avons vécu pendant des décennies avec une blessure de stress opérationnel non diagnostiquée. Non seulement il n'a pas été traité, mais nous non plus. Si l'armée avait reconnu mon droit à des soins de santé en tant qu'épouse, j'aurais peut-être été mieux en mesure de l'aider et peut-être de prévenir sa mort. Lorsqu'un soldat sert, sa famille sert. Non seulement il méritait mieux, mais nous, sa famille, méritions mieux.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

La présidente: Merci beaucoup, madame Elms.

J'invite maintenant Mme Simon à prendre la parole pour cinq minutes.

Margit Simon (formatrice de transition, Groupe de transition des Forces armées canadiennes, à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Margit Simon.

Je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous à propos de cet enjeu particulièrement important.

J'aimerais commencer par dire quelques mots au sujet de notre fils, le soldat Jason Renato Simon. Il est notre fils, notre frère, notre petit-fils, notre neveu, notre cousin, notre ami, notre âme sœur, notre camarade, notre camarade de classe et notre collègue. Jason est notre deuxième enfant. Comme il le dirait, c'est un enfant moyen typique, et je l'appellerais notre enfant moyen préféré. Il est né le 10 octobre 1995 et a grandi à Windsor, en Ontario, où il a terminé ses études primaires et secondaires.

Jason était unique à bien des égards dès son plus jeune âge. Il était attentionné et aimant. En même temps, il ne suivait personne d'autre que ses propres idées. Il n'a jamais été le premier de sa classe, mais il était surpassé dans les sujets qui lui tenaient vraiment à cœur. Il n'avait pas peur de dire ce qu'il pensait et même de se disputer avec les gens s'il savait ou pensait que ce qu'ils disaient ou faisaient était mal. Jason n'avait pas peur de faire les choses à sa façon. Une fois, dans le cadre d'un projet scolaire, il est monté sur le toit de notre maison avec sa guitare, une cymbale et des bâtons. Son ami a pris une photo. Jason a sous-titré « Se tenir debout et crier ».

Depuis l'âge de quatre ans, Jason voulait être un soldat de première ligne, mais nous savions que nous ne pouvions rien dire ou faire pour le faire changer d'avis, et nous ne le voulions pas non plus.

Jason était très loyal envers sa famille, ses amis, ses camarades et ses collègues. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'il ne nous ferait pas la vie dure ici et là, comme le ferait n'importe quel jeune enfant. Cela n'a rien d'exceptionnel, cependant. Vous voyez, il n'est pas parfait, mais il est parfait pour nous.

L'un de nos souvenirs favoris de Jason est le jour où, après sa première communion, Jason et deux de ses amis ont mis des lunettes de soleil et se sont fait photographier sous le nom des *Hommes en noir*. Ils avaient l'air très flamboyants drapés de leurs petits complets et portant des lunettes de soleil. Une année, lorsque Jason avait environ sept ans, les enfants étaient censés décorer l'arbre de Noël ensemble. Ils ne savaient pas que leur père avait activé le caméscope. Lorsque nous avons visionné l'enregistrement, nous avons vu Patty, notre fille, manger du chocolat; notre plus jeune, Patrick, dormir sur le canapé; et Jason danser allégrement et décorer l'arbre en même temps.

Nous sommes une famille proche, et les enfants ont été élevés pour comprendre le véritable sens et la valeur de la famille. Jason adorait nous surprendre en conduisant toute la nuit d'Ottawa à Windsor pour que, lorsque nous nous réveillerions, nous le trouvions dans son lit. C'était toujours merveilleux de l'avoir à la maison et de passer du temps avec lui.

Après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, Jason a déménagé à Ottawa pour poursuivre ses études à l'Université Carleton. Il était en train d'entreprendre une majeure en criminologie et une mineure en histoire. Il nous a dit à maintes reprises à quel point il aimait l'endroit et à quel point il aimait rencontrer de nouvelles personnes et vivre de nouvelles expériences à l'université et à l'extérieur de l'université. Il a dit qu'il aurait aimé revivre sa première année d'université, car c'était la meilleure période de sa vie.

En juin 2015, son rêve d'enfance s'est concrétisé lorsqu'il a prêté serment de servir son pays, d'abord en tant que réserviste au sein des Forces armées canadiennes. Jason voulait obtenir rapidement son diplôme universitaire afin de pouvoir poursuivre son rêve en tant que militaire à temps plein dans les Forces armées canadiennes. Il était prévu qu'il obtienne son diplôme au début de décembre 2016. Il était basé au 30^e Régiment d'artillerie de campagne, le RCA, à Ottawa.

Jason était très apprécié, et avait hâte d'apprendre. Il faisait également du bénévolat à la base pour restaurer les vieux fusils d'artillerie. Comme Jason aimait l'histoire, en particulier la Première Guerre mondiale, le bénévolat lui tenait beaucoup à cœur.

● (0835)

Lui et son régiment ont tiré la salve d'honneur lors de l'ouverture des travaux parlementaires en 2015. Il en était très fier.

L'un de ses camarades a écrit: « Jason était toujours en train de rire, de faire des blagues, et de me soutenir. C'est grâce à lui que l'entraînement sur la base militaire et les patrouilles devenaient tolérables. »

Jason était extrêmement extraverti. Il aimait la nature, la photographie et les voyages. Il n'avait pas peur des nouvelles aventures. Il a voyagé en Amérique du Nord et en Europe.

Après que Jason ait obtenu son diplôme d'études secondaires, le département d'anglais a emmené les élèves en voyage en Europe. Ils se sont bien amusés. Avant leur départ, les parents ont dû signer

un formulaire de consentement autorisant les enfants à consommer de l'alcool dans le cadre de cette expérience culturelle.

Jason a pris cela au sérieux; ils ont découvert en Europe qu'il était possible d'acheter différentes boissons alcoolisées dans des distributeurs automatiques au coin de la rue. Nous savons qu'il n'a enfreint aucune règle, mais l'un de ses amis était justement le fils du professeur. Personne ne s'est saoulé ni n'a été blessé, mais disons simplement que le professeur n'a pas été impressionné.

Il ne quitterait pas Londres, en Angleterre, sans un haut-de-forme ni Florence, en Italie, sans les sous-vêtements à l'effigie de la statue de *David*. Si vous êtes familiers avec cette statue, vous pouvez alors facilement imaginer les sous-vêtements.

Jason adorait la planche à neige, le longboard, et le vélo. Il a pratiqué le snowboard pendant quelques années avant de découvrir, à l'université, qu'il ne le pratiquait pas correctement. Cela n'avait pas d'importance, car il s'amusait beaucoup quand même. Il a joué du saxophone ténor pendant cinq ans. Il jouait également de la batterie avec tout ce qui lui tombait sous la main. Il aimait la musique, mais n'aimait pas s'entraîner. Ma famille et d'autres parents découvraient généralement lors d'événements spéciaux que nos enfants séchaient les répétitions.

Jason adorait la musique. Il arborait également 23 ou 24 tatouages. Chacun d'entre eux avait une signification particulière, ce n'étaient donc pas des motifs stupides choisis sur un simple coup de tête. Sur l'une de ses pièces d'identité militaires, on lui avait demandé s'il avait des tatouages, puis de les décrire. La personne qui avait rempli le formulaire avait répondu « nombreux », car il aurait été impossible de tous les énumérer. Il était notre toile vivante toute maigrelette. Je l'appelais « le maigrichon » parce qu'il était très grand, il me dépassait de plusieurs têtes, mais en même temps, il était très mince. Il avait également indiqué sur sa carte d'identité qu'il mesurait 1,50 m. Je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas indiqué sa taille réelle. Il m'a répondu: « Maman, je ne sais pas combien je mesure. Tout ce que je sais, c'est que je suis assez grand pour monter dans un manège de montagnes russes. »

Son animal préféré était l'ours polaire. Il voulait sensibiliser les gens à la protection de l'environnement afin que ces animaux majestueux puissent être sauvés. Il aimait aussi nos animaux de compagnie: Trouble, notre chat, et Cooper, notre chien. Il est tombé amoureux de son chaton adopté, Sockrates. Jason l'a adopté en rentrant de l'hôpital le 1^{er} février 2016. Il refusait catégoriquement de rentrer à la maison sans adopter un animal de compagnie. Aujourd'hui, nous élevons Sockrates, un chaton.

Jason aimait aussi aider les personnes en difficulté, surtout sur le plan émotionnel. Il était comme un aimant pour ces personnes et une éponge qui absorbait leur douleur.

Jason aidait ses amis, ses élèves ou des inconnus qui, selon lui, avaient besoin d'un coup de main et de quelqu'un pour les écouter. Il a même aidé deux de ses professeurs du lycée. L'un d'eux avait un cancer, et Jason a essayé de l'aider sur le plan émotionnel. Ils sont restés en contact jusqu'au décès de Jason. L'une de leurs dernières conversations portait sur le dernier tatouage de Jason.

Lors de la cérémonie commémorative en l'honneur de Jason, les gens sont venus nous voir pour nous dire à quel point ils l'aimaient, à quel point il comptait pour eux. Nous avons entendu de nombreuses histoires sur la façon dont Jason les avait aidés à surmonter leurs problèmes émotionnels et psychologiques. Il ne refusait jamais d'écouter ceux qui, selon lui, avaient besoin d'une oreille attentive ou d'une épaule sur laquelle pleurer.

J'aimerais vous lire quelques citations de ses amis. L'un d'eux a dit : « Jason m'a toujours soutenu et a toujours su comment me faire sourire. ».

Un autre de ses amis a déclaré : « Il n'y a personne d'autre avec qui j'aurais préféré partir en voyage sur la côte Est ou en Colombie-Britannique comme nous l'avions prévu. Personne d'autre que toi n'aurait pu transformer ces silences gênants en rires et sourires embarrassés. Il n'y a personne d'autre que je pourrais considérer comme un ami plus proche. ».

Un autre ami nous a dit : « Jason était l'un des enfants les plus gentils que j'ai rencontrés dans ma vie ».

Un autre ami de Jason a dit : « Aucun mot ne peut décrire à quel point tu étais gentil, drôle et attentionné. ».

● (0840)

« Le ciel compte à présent l'une des personnes les plus belles, les plus authentiques, les plus attentionnées et les plus têtues que j'ai jamais rencontrées. Tu m'as poussé à devenir une meilleure personne et tu as toujours soutenu mes efforts, même si c'était avec un sourire. ».

La pizza était le plat préféré de Jason, et il pouvait en manger jour et nuit. Il adorait également la tarte à la citrouille garnie d'une glace Drumstick, le pop-corn au beurre et la bière Heineken. Jason aimait imiter toutes sortes de voix comiques. Il faisait des grimaces sur presque toutes les photos, y compris les photos de famille. Nous plaisantions souvent en disant que nous ferions un diaporama et le passerions lors de son mariage.

Perdre un enfant constitue un événement déchirant, surtout quand quelqu'un aurait pu l'aider si on l'avait écouté. Si quelqu'un avait cru Jason, il aurait peut-être pu recevoir l'aide dont il avait désespérément besoin et qu'il réclamait à cor et à cri. Il était plein de vie, et habité de toutes sortes de merveilleux projets. Par exemple, il rêvait de devenir officier dans l'armée canadienne. Il souhaitait se retirer pendant un certain temps dans une cabane en rondins dans les bois, entouré de chiens. Il rêvait de voyager à travers le monde. Quelques jours avant son décès, il cherchait à s'acheter une nouvelle voiture, une Mazda CX-5. Il y avait beaucoup d'autres rêves qu'il n'a pas pu réaliser au cours de sa jeune vie, mais nous savons qu'il a vécu sa vie comme il le souhaitait et pleinement jusqu'à ce que son état de santé mentale prenne le dessus. Il a accompli plus en seulement 20 ans, quatre mois et cinq jours que beaucoup de personnes plus âgées ne peuvent le prétendre.

Maintenant, nous devons ramasser les morceaux et essayer de comprendre ce qui s'est passé, ce qui a mal tourné, en nous posant toutes sortes de questions. Même si Jason a écrit dans sa dernière lettre que ce n'était pas notre faute, nous continuons à nous culpabiliser et à avoir le cœur brisé.

Beaucoup disent que lorsqu'ils perdent un être cher, cela crée comme un grand vide dans leur cœur. Ce n'est pas vrai pour nous. Nos cœurs se sont brisés en millions de morceaux lors de cette jour-

née fatidique et tragique du 15 février 2016, mais notre amour pour Jason et nos souvenirs maintiennent ces morceaux ensemble avec beaucoup de force. Jason nous a été enlevé de manière terrible, mais il sera toujours aimé et restera à jamais dans nos mémoires.

J'aimerais maintenant vous parler de notre expérience pendant la dernière semaine de la vie de Jason, au moment de son décès et après.

Nous n'avons découvert que Jason souffrait gravement sur le plan psychologique que le 27 janvier 2016 précisément, lorsqu'il m'a appelé pour m'informer qu'il avait été menotté et conduit à l'hôpital de Kingston la veille. Il conduisait sur l'autoroute 401 et avait des pensées suicidaires, alors il a appelé à l'aide. Il a été menotté, conformément à la procédure de sécurité. Il a été libéré quelques heures plus tard, lorsque le policier l'a ramené à sa voiture et l'a renvoyé chez lui, à Ottawa. Le soir même, Jason s'est rendu à la clinique de l'université, où une ambulance a été appelée pour le transporter à l'hôpital. Là encore, il a été libéré quelques heures plus tard. Il est rentré chez lui et m'a appelé le lendemain pour me raconter ce qui s'était passé. Je lui ai dit que j'allais venir en voiture à Ottawa, car nous vivions encore à Windsor à l'époque, mais Jason m'a répondu qu'il se sentait mieux et qu'il rentrerait bientôt à la maison pour la semaine de lecture.

Le 29 janvier 2016, sa compagne, Brianne, m'a contacté pour me dire que je devais venir à Ottawa, car Jason avait tenté de mettre fin à ses jours. Je me suis immédiatement rendu à Ottawa et j'ai pu le voir à l'hôpital le soir même. Je suis restée à ses côtés toute la journée les deux jours suivants, et j'étais là lorsqu'il a été libéré après 72 heures de détention obligatoire. Il ne voulait pas être libéré, car pendant ces 72 heures, aucun médecin n'était entré en contact avec lui. Jason était resté tout ce temps dans le service des urgences psychiatriques.

J'ai demandé au médecin pourquoi il avait l'intention d'accorder son congé à Jason alors que celui-ci continuait à dire qu'il ne se sentait pas bien. Le médecin m'a répondu que Jason devait simplement continuer à suivre sa thérapie. J'ai demandé au médecin s'il pouvait nous garantir que Jason ne tenterait pas à nouveau de mettre fin à ses jours. Le médecin s'est contenté de me répondre : « Madame Simon, il n'y a aucune garantie dans la vie. ». J'étais furieuse, mais à ce moment-là, Jason voulait partir, voyant qu'il n'y avait rien que nous puissions faire. Le 1^{er} février 2016, Jason a obtenu son congé et est revenu à la maison.

● (0845)

Le médecin ne nous a même pas dit ce que Jason avait utilisé pour tenter de s'enlever la vie. Tout ce que nous savions, c'est qu'il avait essayé de se pendre.

La première chose qu'on dit à la famille et aux proches après une tentative de suicide, c'est de retirer tous les objets qui ont été utilisés ou qui pourraient l'être. Nous avons donc éliminé tout ce à quoi nous pouvions penser. Nous avons même pris les foulards de son colocataire, mais nous n'avons jamais pensé à ce qu'il a finalement utilisé : le câble HDMI de son ordinateur.

Le 3 février 2016, Jason s'est présenté à la base. Il a expliqué à sa chaîne de commandement ce qui s'était passé. Les responsables ont agi immédiatement et ont amené Jason à l'Hôpital Montfort pour une évaluation et de l'aide, mais il s'est fait dire quelques heures plus tard qu'il n'avait droit à aucun service, puisqu'il était seulement membre des forces de réserve. Sa chaîne de commandement a tout essayé pour obtenir de l'aide pour Jason, mais on lui a refusé.

À ce moment-là, Jason a été mis en congé sans solde de deux semaines sur la recommandation de l'Hôpital Montfort. Honnêtement, c'est l'une des pires choses qui puissent arriver à quelqu'un dans l'état de Jason. Rester à la maison sans rien faire et sans être payé, ce n'est pas l'idéal; c'est le moins que l'on puisse dire.

Même si nous soutenions Jason financièrement pendant ses études, il ne voulait pas accepter d'aide et travaillait fort pour subvenir à ses besoins. Il avait aussi besoin de sentir qu'il contribuait à son unité. Il aurait pu effectuer des tâches de bureau ou laver les planchers, cela n'avait pas d'importance: les gens comme Jason ont besoin de se garder occupés.

Même après cette expérience, Jason m'a dit que ceux qui l'avaient le plus aidé, c'étaient les membres de sa chaîne de commandement et de son unité. Certains de ses camarades sont toujours en contact avec ma famille et nous répètent qu'ils auraient aimé en faire plus pour aider Jason.

Nous avons aussi pris part à une enquête sur la mort de Jason commandée par le coroner, qui s'est tenue en 2019. De nombreux intervenants des hôpitaux, de l'Université Carleton, du ministère de la Santé, des Forces armées canadiennes et d'autres secteurs ont été appelés à témoigner, notamment la Dre Jennifer Purdy.

À la suite de l'enquête, le jury a accepté 37 recommandations. J'ai obtenu la réponse des Forces armées canadiennes aux points qui s'adressaient à elles; je l'ai transmise au Comité.

Après le décès de Jason, on m'a parlé d'un programme offert par le groupe de transition des Forces armées canadiennes, le programme ESPOIR, ou Empathie et soutien par les pairs offrant une invitation au réconfort. Ce programme nous a aidés, mon mari et moi, à passer à travers les moments les plus difficiles de notre vie après cette perte. Ce qui changeait la donne avec ce programme en particulier, c'est qu'il offrait non seulement du soutien, mais aussi de la compassion. En parlant avec des gens qui avaient vécu une expérience similaire, nous avons été réconfortés, car nous savions que nous n'étions pas seuls.

Étant donné l'incidence de ce programme sur nos vies, j'ai décidé d'y travailler bénévolement pendant deux ans, puis j'en ai été la coordonnatrice pendant trois ans. Dans le cadre de ces rôles, j'ai constaté à quel point le programme ESPOIR offrait aux familles militaires endeuillées quelque chose d'incalculable: la compassion, la connexion et la force d'entreprendre la guérison. Pour les survivants, ESPOIR n'est pas seulement un programme, c'est une bouée de sauvetage.

Dans le cadre de mon rôle actuel à titre de formatrice en transition pour l'unité de transition des Forces armées canadiennes, j'ai le privilège d'accompagner les membres alors qu'ils se préparent à la vie après le service militaire. Malheureusement, certaines des personnes que nous accompagnons portent un très lourd fardeau, et sont notamment aux prises avec des problèmes de santé mentale comme le trouble de stress post-traumatique. Leur courage face à ces obstacles nous rappelle constamment la force de notre communauté militaire.

Ceux qui changent les choses ici, ce sont les gens avec qui je travaille. Les membres du personnel de notre unité ont beaucoup de compassion; ils sont dévoués et se soucient réellement de chaque membre qui passe notre porte. Leur leadership est pour moi une source de force. Ils travaillent avec humanité, avec cœur et avec une vision. Ils veillent toujours à ce que nous ayons la supervision,

l'encouragement, le soutien et les ressources dont nous avons besoin. Ils se tiennent à nos côtés, ce qui nous permet d'aider les gens à notre tour.

• (0850)

Cela dit, tant dans les Forces armées canadiennes que dans le monde civil, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'être là où nous devrions être. Il y a beaucoup de travail à faire, mais il est important, et nous devons continuer ensemble.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et d'avoir appris à connaître notre Jason afin que vous puissiez le considérer comme une vraie personne et non comme un chiffre ou une statistique. Nous espérons que cette étude aidera les gens à comprendre la gravité de la maladie mentale et qu'elle contribuera à produire non seulement des recommandations, mais aussi des mesures positives et concrètes afin que cette tragédie ne se reproduise pas pour d'autres personnes et d'autres familles. Que ce soit là l'héritage de notre fils. Il voulait simplement faire de ce monde un monde meilleur, où les gens sont bons et s'aiment, où nous sommes attentifs les uns aux autres et où nous aidons ceux qui sont dans le besoin, ne serait-ce qu'en prenant le temps de les écouter et de leur parler.

Demain, c'est l'anniversaire de Jason. Il aurait eu 30 ans, mais il aura toujours 20 ans. Nous visiterons son arbre commémoratif au cimetière Beechwood et y déposerons 20 roses rouges et 10 roses blanches. Les roses rouges représentent les anniversaires que Jason a célébrés avec nous sur Terre. Les roses blanches représentent les anniversaires depuis qu'il nous a quittés.

J'aimerais conclure ma déclaration avec un poème:

Je m'ennuie de ton rire, qui résonne encore dans ma tête
De tes blagues, de ta bonne humeur
Si je pouvais t'avoir un jour de plus
Je te supplierais de rester
Je voudrais que tu reviennes, mais sans la souffrance
Je voudrais un arc-en-ciel, mais sans la pluie.

Comme le dirait Jason: « Peu importe, pour toujours. »

Merci.

La présidente: Nous vous remercions chaleureusement, madame Simon, d'avoir partagé l'histoire de Jason avec nous ce matin.

Monsieur Field, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Brad Field (président, Homes For Heroes Foundation): Je tiens tout d'abord à m'excuser si je renifle et je tousse. Chaque fois que je viens à Ottawa, mes allergies refont surface.

Je vous remercie, mesdames, d'avoir partagé des histoires très personnelles.

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je m'appelle Brad Field. J'ai le privilège d'être le président de la Homes For Heroes Foundation. Notre mission est simple, mais urgente: soutenir les hommes et les femmes qui ont servi notre pays en veillant à ce qu'ils aient un logement sûr et stable, et à ce qu'ils aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour vivre dans la dignité et l'espoir.

La semaine dernière, à Halifax, j'ai eu l'honneur de passer du temps avec l'un de nos conseillers de confiance, le général à la retraite Walt Natynczyk. Sachant que je témoignerais devant vous aujourd'hui, nous avons discuté de l'état de notre communauté d'anciens combattants, des difficultés que vivent bon nombre de ses membres en silence chaque jour et de la réalité dévastatrice voulant qu'un trop grand nombre d'entre eux perdent espoir. Au cours d'une de nos conversations, M. Natynczyk m'a parlé d'un moment qui m'est resté en tête. Il se rappelait avoir croisé un jeune soldat canadien en Afghanistan. Pendant qu'il discutait avec lui, ce soldat a posé une question qui est au cœur de la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui: est-ce que quelqu'un sait que je suis ici, et est-ce que quelqu'un s'en soucie?

Cette question me hante depuis. Malheureusement, ce soldat n'est pas le seul à se la poser. Trop d'anciens combattants reviennent à la maison en demandant la même chose.

Est-ce que nous les voyons? Est-ce que nous nous en soucions? Pour notre fondation, Homes for Heroes, la réponse est oui. Nous croyons qu'aucun vétéran ne devrait se sentir invisible dans le pays qu'il a servi. Nous croyons qu'un logement sûr, un soutien en santé mentale et une communauté de soins peuvent faire la différence entre le désespoir et le rétablissement, entre une situation de crise et une deuxième chance.

Les anciens combattants n'ont pas besoin de notre pitié. Ils ont besoin de notre engagement. Ils ont besoin de systèmes qui ne se contentent pas de réagir à une crise, mais qui s'efforcent de la prévenir. Ils ont besoin d'un logement, d'un accès aux soins de santé mentale, d'une formation professionnelle et d'un lien avec une communauté qui leur rappelle chaque jour que leur service a été important et qu'il l'est encore.

Il ne s'agit pas d'un problème impossible à résoudre, mais pour le faire, il faut du leadership, de la collaboration et des investissements soutenus. Le gouvernement, les organismes sans but lucratif et les collectivités doivent s'unir pour créer un filet de sécurité et veiller à ce qu'aucun vétéran ne tombe entre ses mailles. En tant que nation, nous avons l'obligation morale de veiller à ce que chaque vétéran sache qu'il est vu, qu'il est valorisé et qu'il ne sera jamais seul. Nos héros ont répondu à l'appel et ont servi le pays. Il est maintenant de notre devoir de répondre à leur appel avec urgence, compassion et détermination.

Merci.

● (0855)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Field.

Pour ceux qui sont avec nous pour la première fois, voici comment nous fonctionnons: chaque membre disposera d'environ six minutes pour la première série de questions. Si vous êtes en train de répondre alors que le temps est écoulé, je vais vous laisser finir votre phrase, mais je devrai peut-être vous interrompre ensuite.

J'exhorte mes collègues à poser des questions directes afin que nous ayons plus de temps pour entendre les réponses des témoins qui comparaissent devant nous aujourd'hui.

Monsieur Tolmie, vous disposez de six minutes. Allez-y.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de nous avoir ouvert leur cœur et d'avoir partagé leur histoire. Habituellement, lorsque nous recevons des té-

moins, nous préparons une liste de questions, mais parfois, après avoir entendu certains témoignages, nous devons changer de cap parce que ce sont des histoires personnelles.

Madame Elms, j'aimerais commencer avec vous. Dans votre déclaration, vous avez parlé de votre mari qui avait dit que s'il ne pouvait pas être déployé, il ferait aussi bien de mourir. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce qui s'est passé?

Sherri Elms: Dans ma déclaration préliminaire, j'ai cité mon mari mot pour mot. Il m'a dit qu'il ne fallait pas prononcer le mot en S, parce que si l'armée était au courant, il ne pourrait pas être déployé, et qu'il ferait alors aussi bien de mourir. Ce sont des conversations que l'on a avec une personne qui est au bord du précipice.

Le psychiatre voulait me voir parce qu'il... C'était environ cinq ans avant sa mort. Il nous gardait écartés du système.

● (0900)

Fraser Tolmie: Dans sa déclaration, Mme Simon a souligné qu'un camarade de Jason disait de lui qu'il était toujours là pour le protéger. On entend souvent dire que dans l'armée, les camarades sont censés avoir été formés pour reconnaître certains signes.

Ce que je veux dire, c'est que lorsque l'on est dans l'armée, comme je l'ai été avant d'être un ancien combattant, on reçoit une formation afin de reconnaître... Je crois que ce qu'a vécu votre mari est arrivé avant que l'on offre cette formation.

Il y a des angles morts. Vous étiez avec une personne qui avait des problèmes de santé mentale. Comment étaient-ils reconnaissables? Comment avez-vous reconnu les signes? Est-ce que vous avez réussi à les détecter, ou est-ce qu'il était trop tard?

Sherri Elms: Je suis pharmacienne de formation, alors je connais bien les soins de santé. Je le savais.

Brad était un super soldat. Quelqu'un m'a déjà dit qu'il était le genre de personne à qui l'on pensait tout de suite lorsqu'une situation urgente se présentait. Il a gagné une compétition Ironman. Les gens n'en revenaient pas lorsqu'ils ont appris qu'il s'était suicidé. Si cela peut arriver à Elms, cela peut arriver à n'importe qui.

Je savais qu'il n'allait pas bien, par contre. Notre vie à la maison était pénible. Il était mesquin; il était colérique; il était imprévisible. Il pouvait ouvrir la porte de la voiture sur l'autoroute 401 et dire: « Je n'irai nulle part avec vous », devant les enfants, pour ensuite entreprendre de marcher jusqu'à la maison, à Kingston.

C'était un super soldat. Il mentait, très bien. Il y avait trois généraux à ses funérailles. Ils n'en revenaient tout simplement pas. Dans sa dernière semaine de vie, un de ses amis a dit: « Faites attention à Elms. Il vit un moment difficile. »

Fraser Tolmie: C'est bouleversant à entendre.

Vous avez dit que vous aviez eu de la difficulté à obtenir des soins. On vous excluait intentionnellement. C'est un problème pour nous, parce que nous croyons que si vous faites partie de l'unité familiale, vous êtes aussi en service.

Comment avez-vous été exclue? Est-ce que vous avez appris plus tard que vous n'aviez pas le droit de consulter le même conseiller?

Sherri Elms: Pour ce qui est du psychiatre, il m'en avait parlé. Il m'a dit qu'il ne voulait pas me faire subir une telle humiliation, parce que selon sa logique, c'était de l'humiliation.

Il en a parlé à son commandant et à son médecin de famille. Comme je travaille dans ce domaine à Kingston, j'ai pu lui parler. Elle m'a dit qu'on ne pouvait pas intervenir tant que je n'étais pas dans un refuge pour femmes ou un endroit sécuritaire.

J'étais la femme exclue à ce moment-là. Il est parti en juillet; il est mort en novembre.

Je suis compétente; je suis capable de bien m'exprimer. Je comprends le système de soins de santé.

C'était un super soldat. Il a été tellement efficace. Personne n'a écouté.

Il aurait 62 ans aujourd'hui s'il était toujours en vie. Il est mort à 51 ans. D'autres frères d'armes ont perdu la vie en raison de multiples déploiements en Afghanistan, en Somalie, au Rwanda, en ex-Yougoslavie... tout cela. On laisse de côté son humanité et il se peut qu'elle ne revienne jamais.

Fraser Tolmie: Je suis désolé, je vais manquer de temps et j'aimerais poser d'autres questions.

Madame Simon, je voulais simplement vous remercier d'avoir partagé l'histoire de votre fils et d'humaniser la situation. Vous parlez aujourd'hui de vraies personnes, qui étaient pleines de vie. C'est bouleversant de savoir que ces vies ont été perdues.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Tolmie.

Nous allons entendre Mme Hirtle, qui dispose de six minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous et merci d'être avec nous aujourd'hui pour nous raconter vos histoires. Je sais que ce n'est pas facile.

Madame Simon, j'ai l'impression de connaître Jason. Il semblait être un garçon formidable.

J'aimerais que nous abordions un autre sujet, madame Simon, si cela vous convient. Pourriez-vous nous en dire plus sur votre rôle à titre de formatrice en transition? Que faites-vous pour aider les vétérans?

• (0905)

Margit Simon: Nous avons divers événements et programmes.

Dans le cadre de mon rôle, j'offre des ateliers sur la transition professionnelle. Nous préparons les militaires à l'emploi après leur libération, notamment par l'entremise d'une auto-évaluation, de la recherche d'emploi, de la rédaction d'un curriculum vitae et de l'apprentissage de techniques d'entrevue. C'est très utile, parce que certains membres de l'armée n'ont pas rédigé de curriculum vitae depuis très longtemps, ou ne l'ont jamais fait. Les entrevues dans le monde civil sont très différentes de celles auxquelles ils sont habitués. C'est un outil très utile pour eux.

Il y a aussi Mon séminaire de transition. Nos partenaires qui prennent part au processus de libération sont là pour parler aux militaires. Nous leur fournissons les coordonnées de toutes les ressources offertes. C'est un genre de guichet unique.

Alana Hirtle: C'est excellent. Merci.

Plus tôt cette semaine, le représentant du Réseau de transition des vétérans nous a parlé de son travail. Les membres du Réseau

sont préoccupés par plusieurs enjeux et aimeraient pouvoir en faire plus pour aider les vétérans.

Je ne sais pas si vous connaissez bien ce réseau. Je suppose que oui.

Margit Simon: Oui.

Alana Hirtle: Pouvez-vous nous aider à comprendre la différence entre une organisation comme la vôtre et le Réseau, par exemple, quelles sont vos similitudes et comment vous vous complétez?

Margit Simon: Oui. Le Réseau est la ressource principale. Il y a ensuite des ressources sous-jacentes, dont nous faisons partie.

Le programme fait partie d'un autre secteur du groupe de transition.

Alana Hirtle: D'accord. Merci.

Nous avons beaucoup entendu parler récemment — et aujourd'hui, évidemment — de l'importance du soutien émanant des réseaux personnels, mais aussi d'autres vétérans qui vivent une situation similaire. Bien sûr, cette familiarité peut favoriser le soutien et les possibilités d'avenir. Selon votre expérience, comment les gens qui n'ont pas l'expérience de la vie dans les forces armées — ou après les forces armées — peuvent-ils soutenir leurs amis et leurs voisins?

Margit Simon: C'est une très bonne question. C'est une vie différente, cela ne fait aucun doute. Peu de gens dans le monde civil peuvent la comprendre.

Je dirais simplement qu'il faut écouter sans jugement. Lorsqu'on obtient de l'information, on fait des recherches. Si vous savez que votre voisin et ami militaire connaît des difficultés, vous pouvez communiquer avec l'armée. Vous pouvez recueillir le plus de renseignements possible et demander de l'aide. C'est la chose la plus importante...

Alana Hirtle: Oui.

Margit Simon: Nous ne sommes pas des professionnels. Nous pouvons écouter avec attention et reconnaître la douleur et la souffrance de nos proches, mais nous ne pouvons pas régler le problème. C'est pourquoi il est important de demander de l'aide aux bonnes ressources. Les membres du public peuvent communiquer avec les bases dans de telles situations.

Alana Hirtle: C'était l'une de mes questions. Comment savoir où demander de l'aide?

Margit Simon: Il faut faire des recherches.

Alana Hirtle: Oui, c'est ce qu'il faut faire, n'est-ce pas?

Margit Simon: Oui.

Je sais que Jason ne vous aurait pas demandé de communiquer avec sa chaîne de commandement pour lui faire part du problème, mais il vous aurait dit de quelle chaîne il faisait partie — la 30^e —, et vous auriez pu partir de là.

Alana Hirtle: Exactement.

Margit Simon: Nous avons aussi divers groupes. Nous avons des conseillers en transition, qui sont là pour orienter les membres libérés. Nous avons une section des libérations. Nous avons des coordonnateurs des services, dans le cas des libérations pour des raisons médicales. Tout le monde a son domaine d'expertise.

Encore une fois, nous sommes un guichet unique pour les services liés à la libération des membres. Qu'il s'agisse d'une libération générale ou d'une libération pour des raisons médicales, nous sommes là pour les membres.

● (0910)

Alana Hirtle: Je suis certaine que Jason serait très fier du travail que vous faites.

Margit Simon: Oh, je l'espère.

Alana Hirtle: J'en suis certaine.

Pour les gens qui ne sont pas très familiers avec ce milieu, dans quelle mesure est-il important de connaître le bon vocabulaire, la bonne terminologie, afin que ces gens sachent que vous comprenez ce qu'ils vivent?

Margit Simon: Oui, les membres des forces armées utilisent un langage différent, cela ne fait aucun doute. En tant que civile, il est difficile pour moi de le comprendre. Je leur demande parfois de parler dans une langue que je peux comprendre. Ce peut être un défi, oui, mais une fois que l'on apprend à connaître les gens, tout se place.

Alana Hirtle: Il faut créer un climat de confiance, n'est-ce pas?

Margit Simon: C'est très important.

Alana Hirtle: Merci beaucoup.

Margit Simon: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je veux remercier les témoins: ce que vous faites, revisiter la souffrance, n'est jamais facile. Je salue votre courage.

Ma question pour vous va être tellement simple, parce que je veux vous laisser la place. Nous avons un nouveau premier ministre et nous avons une nouvelle ministre. Vous êtes écoutés, entendus, vus. J'aimerais vous donner quelques instants pour que vous puissiez nous dire à tour de rôle s'il y a quelque chose de précis que vous voulez aborder. Je sais ce que vous allez dire dans vos témoignages. Je veux vous laisser cette place pour que nous puissions également l'insérer dans notre rapport, afin qu'on vive un peu dans l'espoir.

[Traduction]

Brad Field: Merci beaucoup.

Bien qu'il y ait eu de grandes réussites et de grands changements dans les Forces armées canadiennes, et que la formation des centres de transition ait été fantastique, il reste beaucoup de travail à faire.

Un changement de culture doit s'opérer au sein des Forces armées canadiennes. Nous avons de toute évidence entendu ce matin des récits de personnes qui ne sont pas écoutées ou valorisées.

À Homes For Heroes, lorsque nous accueillons nos résidents — des anciens combattants qui vivent dans la rue depuis parfois 10 à 15 ans, et qui sont exposés à des risques et des conditions difficiles tous les jours —, nous constatons qu'il est tout simplement impossible de se retrouver dans les méandres d'Anciens Combattants Canada, alors que la tâche devrait être simple.

Je tiens à dire que, tout comme nous pouvons apporter des changements de culture au sein des Forces armées canadiennes, nous pourrions envisager de changer les rouages d'Anciens Combattants Canada, ou ACC. Je précise que les gestionnaires de cas et le personnel d'ACC sont fantastiques. Lorsqu'on réussit à les joindre, on voit qu'ils sont fantastiques, alors je n'enlève rien au travail acharné qui se fait chaque jour. Mais je vous invite instamment, si vous avez du temps libre, ou une heure ou deux, à essayer de naviguer sur le site Web d'ACC. Mettez-vous dans la peau d'un ancien combattant qui cherche à obtenir des prestations. Je vous parie un million de dollars que vous abandonnerez en deux minutes.

Je peux raconter très rapidement le récit d'un ancien combattant qui a vécu dans la rue à Edmonton — 10 ans à vivre dans le danger, à choisir chaque jour entre la lutte et la fuite — et qui a trouvé son chemin vers Homes For Heroes. En l'espace de deux semaines, nos gestionnaires de cas — parce que ce sont des experts, et il faut vraiment être un expert pour s'y retrouver au ministère des Anciens Combattants — ont découvert que plus de 250 000 dollars en paiements en espèces l'attendaient depuis son départ des forces armées, plus de 10 ans auparavant. Une pension militaire complète l'attendait, qui atteignait plus de... Il vivait dans la rue, exposé au danger, depuis 10 ans.

Il est maintenant propriétaire de deux maisons. Il en rénove une pour lui-même, et il loue l'autre. Voilà un exemple qui démontre parfaitement que les anciens combattants sont laissés dans l'ignorance et qu'ils doivent comprendre qu'ils ont accès à des prestations et à du soutien. Or, il est ridiculement difficile de naviguer sur le site Web d'ACC. Je pense que le site doit faire peau neuve.

J'ajouterais un seul bémol: même si les gestionnaires de cas d'ACC sont fantastiques, ils lisent la plupart du temps un manuel au lieu d'écouter avec leur cœur. Cette approche pourrait changer. Mais cela n'enlève rien au bon travail qu'ils font au quotidien.

Merci.

● (0915)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame Elms, il ne me reste pas beaucoup de temps de parole, mais j'aimerais vraiment entendre le message que vous voulez transmettre.

[Traduction]

Sherri Elms: Je serai très brève.

Je répondrai en tant que représentante des familles, qui sont en quelque sorte à part, mais pas complètement.

Je vais me faire l'écho des commentaires de M. Field sur la difficulté de s'y retrouver sur le site Web d'ACC. Bien que les gestionnaires de cas soient merveilleux, en tant que survivants, nos besoins sont différents, et la législation relative à nos prestations est différente. Souvent, les gestionnaires de cas qui ne se spécialisent pas dans les dossiers de survivants ne saisissent pas certaines subtilités. On nous dit que notre allocation pour perte de revenus prendra fin alors que ce n'est pas le cas. Ce genre de problèmes survient.

Je mentionnerai aussi les changements constants: alors que nos enfants vieillissent et dépassent l'âge de 18 ans, puis sortent du système et y retournent pour l'école, puis en ressortent et y retournent, il est pénible de faire changer les prestations. Il faut être un expert.

Mon mari n'est plus parmi nous à cause de son service, et je ne devrais pas avoir à être une experte pour parvenir à obtenir des soins.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame Simon, il me reste 30 secondes. En quelques mots, quel message voulez-vous transmettre?

[Traduction]

Margit Simon: Il faut continuer à parler ouvertement du suicide. Le fait d'en parler ne rendra personne suicidaire; ce n'est pas contagieux, mais c'est crucial d'en discuter. De plus, il serait important de documenter avec précision la cause des décès dans l'armée: la cause du décès de notre fils a été documentée comme étant inconnue, et j'ai dû me battre pour la faire changer. Nous ne devrions pas cacher le suicide. C'est une réalité qui existe. Le fait de ne pas en parler ne fera pas disparaître le problème.

Il faut s'attaquer à la stigmatisation et à la dérision. Encore aujourd'hui, des gens disent à leurs collègues qui consultent des thérapeutes sur les bases militaires qu'ils devraient avoir honte. Ceux qui font de tels commentaires, qui font des blagues ou qui se moquent des autres, ne devraient pas seulement suivre un cours pour qu'on coche une case; il faudrait peut-être les obliger à faire du bénévolat dans ce domaine. Voilà mes recommandations.

En fait, j'ai une brève question. Les anciennes combattantes sont deux fois plus susceptibles et les anciens combattants sont 1,4 fois plus susceptibles de se suicider ou de faire une tentative de suicide que la population générale. Moins de deux ans après leur libération, les jeunes anciens combattants font une tentative de suicide, alors que les anciennes combattantes attendent beaucoup plus longtemps.

Y a-t-il une étude en cours sur ces statistiques? Quelles ressources sont consacrées à l'étude approfondie de ces statistiques et aux investissements dans les programmes pour les adapter à la prévention du suicide et aux ressources pertinentes?

La présidente: Madame Simon, je suis désolée, mais nous allons devoir poursuivre.

En raison de ce qui se passe avec le deuxième groupe de témoins, nous allons faire une autre série de questions, et nous nous ajusterons en conséquence. Nous avons un témoin en ligne, et notre autre témoin en personne a un peu de retard. Nous allons poursuivre, si cela convient à nos témoins, car il est passé 9 h 15. Je veux m'assurer que vous êtes disponibles pour rester et à l'aise de le faire.

Nous allons écouter M. Richards, qui dispose de cinq minutes.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Tout d'abord, merci, en particulier à mesdames Elms et Simon, du courage dont vous faites preuve en venant nous faire part de vos tragédies personnelles aujourd'hui. C'est seulement ainsi que nous saurons comment améliorer la situation.

Je vous remercie également, monsieur Field, de votre travail pour servir les anciens combattants qui passent entre les mailles du filet. J'espère avoir l'occasion de vous poser un peu plus de questions à ce sujet.

J'aimerais commencer par vous, madame Elms. J'ai deux questions à vous poser.

Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que, pour obtenir des prestations d'ACC pour des services de soutien en

santé mentale et en thérapie, notamment, vous avez dû changer de thérapeute. C'est le type de récits que j'entends beaucoup trop souvent. Je pense que cela revient à ce que M. Field disait au sujet du personnel d'ACC qui doit réciter un manuel plutôt que d'écouter leur cœur. Je pense vraiment, si vous voulez mon point de vue, que nous devons privilégier une approche plus axée sur le client plutôt que sur les processus au ministère. Il faut aussi avoir la capacité de travailler avec les fournisseurs qui vous aident, vous ou votre famille.

J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet, car vous avez mentionné avoir dû changer de thérapeute pour obtenir la prestation. Quel aurait été l'effet bénéfique pour vous si vous aviez pu vous en tenir à la personne que vous consultiez? Quelle est l'importance d'assurer une continuité avec quelqu'un au lieu de devoir changer de fournisseur de services simplement pour pouvoir répondre à un critère?

● (0920)

Sherri Elms: Je n'ai pas changé de thérapeute, alors j'ai payé de ma poche.

Blake Richards: Vous n'étiez pas en mesure de changer de fournisseur, alors vous avez dû payer.

Sherri Elms: Au lendemain de la mort de mon mari, j'ai continué à faire appel à Peter. C'est le travailleur social que ma fille consultait depuis quatre ans et moi, depuis probablement quatre mois. C'est l'homme qui est resté chez moi pendant deux jours après le décès de mon mari, juste au cas où nous aurions besoin de lui. Je n'allais pas couper les ponts avec lui pour obtenir des soins virtuels par l'entremise du Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes, ou PAMFC.

Dans le domaine de la santé, le financement ne suit jamais le patient. Ce n'est pas seulement vrai en santé mentale. Le financement doit suivre le patient pour tous les soins de santé, un point c'est tout.

Blake Richards: Le message à retenir est le suivant: laissez les patients consulter les fournisseurs dont ils ont besoin pour obtenir l'aide nécessaire, et n'imposez pas de processus à suivre.

Sherri Elms: Si je compose le numéro 1-888, je suis certaine que j'aurai 10 séances téléphoniques avec un thérapeute merveilleux, mais ce ne serait pas le mien. Ce ne serait pas Peter.

Blake Richards: Je vous remercie de votre réponse.

Je vais vous poser cette autre question. On entend souvent ce type de commentaires: les services sont insuffisants pour répondre aux besoins des militaires en service ou des anciens combattants, mais il semble que les services soient encore moins accessibles pour les familles.

Que nous recommanderiez-vous pour veiller à ce que les familles aient le soutien nécessaire, que ce soit pendant que le militaire est en service, pendant que l'ancien combattant est encore en vie, ou pour les membres de la famille d'un ancien combattant décédé? Que recommandez-vous comme mesures?

Sherri Elms: Il y a tellement de façons d'analyser la situation. Je vais prendre ma situation en exemple. Mon mari est mort en service, comme l'ont déterminé le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada. J'ai droit à une prestation de remplacement du revenu et à une prestation pour études. J'aurais dû être couverte par le système d'Anciens Combattants pour les services de santé mentale. La psychologue que je consulte maintenant facture ACC pour ses services aux anciens combattants à la retraite. Elle devrait pouvoir facturer ACC pour mes rendez-vous, tout simplement.

Blake Richards: Merci.

Monsieur Field, de toute évidence, vous connaissez bien la situation des anciens combattants sans abri. Je pense que ces éléments sont souvent liés, malheureusement. Tout d'abord, le ministère des Anciens Combattants ne semble même pas être en mesure de nous donner le nombre d'anciens combattants sans abri. Votre organisation offre-t-elle de l'aide aux anciens combattants qui passent en quelque sorte entre les mailles du filet du ministère des Anciens Combattants? Je me demande si vous pourriez nous dire pourquoi, selon vous, un si grand nombre d'anciens combattants sans abri semblent passer entre les mailles du filet.

Brad Field: Je tiens également à souligner quelles données le ministère des Anciens Combattants utilise sur les anciens combattants sans abri. D'après un recensement en porte à porte de 2021, je crois qu'il y a de 2 000 à 2 500 anciens combattants sans abri au Canada. En général, lors d'un recensement de porte à porte, on ne trouve pas d'anciens combattants sans abri vivant dans une maison.

Cela dit...

Blake Richards: En d'autres mots, vous pensez que le problème est largement sous-déclaré.

Brad Field: Oui. Nous avons un rapport mis à jour de l'Université McGill: cette étude, réalisée en 2023, indique qu'il y en a plus de 10 000. Les anciens combattants ne s'auto-identifient pas. Ils ne restent pas dans des refuges. Ils vivent dans des véhicules, ils dorment d'un sofa à l'autre ou ils vivent dans leurs propres campevents.

Cela dit, ils passent entre les mailles du filet, parce que nous ne reconnaissons pas... et parce que le site Web ou le système d'ACC n'est pas adéquat pour aider nos anciens combattants. Cependant, nous avons une occasion à saisir. Nous sommes ici pour avoir ces discussions. Nous cherchons à apporter des changements.

Je le répète: je ne crois pas que le personnel d'ACC, les personnes ici présentes ou les membres du gouvernement actuel ou des gouvernements précédents agissent par méchanceté. Le problème est causé par un manque de connaissances et de volonté de changement, et par la bureaucratie.

Encore une fois, nous agissons au rythme des cycles électoraux de quatre ans. Je viens de rencontrer la nouvelle ministre des Anciens Combattants. C'est une femme merveilleuse, mais elle va passer la première année ou les deux premières années à apprivoiser les dossiers, puis il y aura des élections, et le cycle recommencera. Puis, un nouveau ministre des Anciens Combattants entrera en poste.

Comme je le disais, nous devons reconnaître qu'il faut apporter des changements et les appliquer à long terme, peu importe le parti au pouvoir. Quel que soit le parti politique au pouvoir, ces change-

ments doivent être mis en place et maintenus afin qu'ils améliorent la situation à l'avenir.

Merci beaucoup.

• (0925)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Field.

Les cinq dernières minutes reviennent à Mme Auguste, après quoi nous dirons au revoir à chacun d'entre vous.

[Français]

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je commence par remercier Mmes Elms et Simon de leurs témoignages très touchants. Je les remercie aussi de leur présence ici aujourd'hui.

Monsieur Field, je voudrais aussi vous remercier, vous et votre équipe. Le travail que vous faites est inestimable. La fondation Home for Heroes fournit plus que des maisons. Elle fournit aussi des consultations individuelles, des séances de thérapie de groupe et des programmes administrés par Anciens Combattants Canada. Pourriez-vous nous parler un peu de l'aide que vous apportez aux anciens combattants?

[Traduction]

Brad Field: Merci beaucoup.

Nous croyons en notre programme. C'est pourquoi nous ne le décrivons pas comme étant un programme se limitant aux logements. Nous disons toujours que les quatre murs et le toit sont la partie facile de l'équation. Encore une fois, le fait de fournir à quelqu'un un logement sûr et stable est un début. Or, au bout du compte, c'est le programme qui compte, qu'il s'agisse d'offrir de l'aide pour des problèmes de santé mentale et de toxicomanie ou de TSPT, ou d'offrir du soutien pour la formation professionnelle ou les aptitudes à la vie en société.

Bon nombre de nos anciens combattants sont passés d'une famille biparentale et ont commencé leur vie militaire tout de suite après l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Ils ont servi leur pays pendant deux, trois, quatre, dix, quinze ans. Ils n'ont jamais cuisiné ou nettoyé une maison de leur vie. Il se peut qu'ils aient 30 ou 40 ans lorsqu'ils quittent l'armée et qu'ils n'aient jamais fait de lavage ou préparé de repas. Il faut offrir ce genre d'aide, ainsi que de la littératie financière et de la formation professionnelle, comme je le disais. Nous offrons des programmes mis en place avec des partenaires nationaux dans le cadre desquels ils forment nos anciens combattants pour qu'ils travaillent dans leur domaine. Ces programmes apportent une grande aide.

Je vais en profiter pour ouvrir une petite parenthèse. Je serai très bref. Je pense qu'ACC doit revoir sa politique actuelle sur le cannabis pour les anciens combattants. Une épidémie de consommation de cannabis chez les anciens combattants sévit, et ce sont les contribuables — ACC — qui la financent. L'année dernière, 250 millions de dollars ont été dépensés pour fournir du cannabis à nos anciens combattants. Je reconnais que certains d'entre eux ont besoin de consommer du cannabis pour leur TSPT, leurs traumatismes et ainsi de suite. Or, dans les faits, nous transformons certains de nos anciens combattants en drogués à la marijuana improductifs. Certains d'entre eux sont des trafiquants de drogue, parce que la quantité que nous permettons à nos anciens combattants d'utiliser est bien supérieure à ce dont ils ont besoin, s'ils en ont même besoin. Ils vendent maintenant ce cannabis, que les contribuables ont financé, sur le marché noir pour gagner un revenu supplémentaire.

On dit que, en 2025, les fonds destinés au cannabis pour les anciens combattants s'élèveront à plus de 300 millions de dollars et que, en 2028, ACC paiera 500 millions de dollars. Je pense que nous devrions également nous pencher sur cette question, car ce financement ne règle rien en ce moment.

[Français]

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

J'ai cru comprendre que vous travaillez avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, qui administre les programmes offerts aux vétérans sans abri au nom d'Anciens Combattants Canada. J'aimerais savoir ce qu'on peut faire pour réduire les formalités administratives afin d'accélérer la mise en œuvre et l'achèvement des projets pour les vétérans.

[Traduction]

Brad Field: Dans le meilleur des cas, il est difficile de s'y retrouver sur un site Web du gouvernement. Pour trouver des employés compétents au sein d'ACC qui s'y connaissent en infrastructure... La SCHL est un partenaire merveilleux pour nos constructions et d'autres projets dans de nombreux villages. Encore une fois, je pense que nous devons concentrer nos efforts non seulement sur la construction de logements abordables en général, sans parler des anciens combattants, mais que nous devons envisager d'adopter une position plus ferme à l'égard des programmes. En effet, au bout du compte, sans le soutien des programmes, tout ce qu'on fournit, c'est un toit et quatre murs.

Je pense que nous pouvons accélérer le processus en le simplifiant. Je suggère fortement que, dans certains cas, il y ait un service s'apparentant à un service de guide-expert. Plutôt que de passer d'un ministère à l'autre, ou d'une personne à l'autre, on affecterait un employé à chaque dossier. Qu'ACC ou Homes For Heroes présente une demande de financement, nous devrions affecter un seul guide-expert à chaque dossier. À l'heure actuelle, nous finissons par devoir nous réorienter et par remettre à jour le gestionnaire de cas ou le responsable du dossier. Pour nos besoins, ce n'est pas une façon très efficace de faire des affaires, à mon avis. Un service de guide-expert serait avantageux pour tout le monde.

● (0930)

[Français]

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup, madame Auguste.

[Traduction]

Cela met fin à notre première heure avec vous tous. En notre nom à tous, je tiens à vous remercier de votre présence.

Merci, monsieur Field.

Madame Elms, je me sens un peu plus proche de votre ancien mari, Brad.

Madame Simon, je vous remercie de nous avoir raconté l'histoire de votre fils, Jason.

Voilà qui termine cette partie.

[Français]

Je vous remercie encore d'être venus nous voir ce matin.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes.

● (930)

(Pause)

● (935)

La présidente: Nous reprenons la séance et nous commençons maintenant la deuxième heure de la réunion.

[Traduction]

Je vais présenter notre deuxième groupe de témoins.

Par vidéoconférence, nous accueillons Mme Ashley Thompson, qui comparait à titre personnel.

[Français]

Nous recevons également Mme Hélène Le Scelleur, capitaine à la retraite et vice-présidente du Conseil consultatif pour les vétérans du Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens.

Je vous souhaite la bienvenue. Vous allez chacune avoir cinq minutes pour présenter votre témoignage, puis les députés vous poseront des questions. Si vous avez de la difficulté et que vous avez besoin d'une pause, je vous prie de m'en aviser. Nous ne sommes pas pressés, nous sommes là pour vous entendre. Je vous remercie.

[Traduction]

J'invite Mme Thompson à faire sa déclaration.

Ashley Thompson (à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Je m'appelle Ashley Thompson et je suis une membre active des Forces armées canadiennes, ainsi que la veuve d'un ancien combattant qui s'est suicidé le 27 septembre 2022.

Mon défunt mari a servi ce pays avec honneur et fierté. Il a été déployé quatre fois au cours de sa carrière et a passé plus de temps loin de la maison qu'avec notre famille. Ensemble, nous avons cinq enfants qui considéraient leur père comme un héros, un homme qui était toujours prêt à faire passer les besoins des autres et son emploi avant les siens.

Cependant, les combats qu'il a livrés à l'étranger n'auront pas été les seuls auxquels il aura été confronté. Les blessures invisibles qu'il portait — le traumatisme, le stress opérationnel et la douleur persistante d'une agression sexuelle subie pendant son service — l'ont changé. Au fil du temps, ces blessures sont devenues plus profondes au point de devenir trop lourdes à porter. Il avait peur de parler de sa santé mentale, car il craignait de perdre son emploi, son identité et sa fierté d'être un soldat. Il grinçait des dents chaque fois que l'idée de demander de l'aide était évoquée. À mesure que sa santé mentale déclinait, le sentiment d'utilité et d'appartenance qui le caractérisaient autrefois s'est également estompé.

Il n'y a eu aucun signe avant-coureur, et les occasions d'obtenir de l'aide sont arrivées trop tard. Une commission d'enquête a été lancée après son décès, mais des renseignements essentiels sont toujours manquants, notamment les informations sur l'un de ses déploiements et tous les dossiers des mesures correctives prises à son endroit pendant qu'il sombrait. Malgré tout cela, Anciens Combattants Canada classe toujours son décès dans la catégorie des décès non liés au service.

Je peux vous dire sans hésiter qu'il n'était pas le même homme avant de s'enrôler dans les Forces. Ses difficultés, sa douleur et, ultimement, son décès sont des conséquences directes de son service. Le matin où il s'est enlevé la vie, il est parti travailler en uniforme et a passé l'avant-midi au travail. Durant la commission d'enquête, son capitaine et l'adjudant ont déclaré qu'il n'était pas lui-même. Michael s'est dit stressé parce que je m'absentais pour suivre un cours et qu'il devait s'occuper des cinq enfants. Il a dit à l'adjudant qu'il avait une réunion sur la santé mentale à 13 h 30. Il est rentré à la maison pour cette réunion et, à 12 h 25, il s'est enlevé la vie chez nous, en uniforme, avec notre arme personnelle, et avec moi sur FaceTime.

Il a eu recours au Programme d'aide aux membres des Forces armées canadiennes, ou PAMFC, afin de préserver l'anonymat pour éviter que les Forces armées canadiennes prennent connaissance de sa situation et pour conserver son emploi et son statut de déploiement, car pour lui, sa vie de soldat consistait à être déployé et à servir son pays. Le processus de documentation requis par Anciens Combattants Canada pour déterminer si le décès était lié au service a été interrompu en raison de cette approche. Par conséquent, aucun renseignement n'a été consigné ou déclaré correctement.

En tant que membre actuelle des Forces armées canadiennes, j'ai eu la chance de recevoir du soutien en santé mentale par l'intermédiaire du système des Forces armées canadiennes, mais ni moi, en tant que veuve, ni mes enfants n'avons reçu un soutien significatif d'Anciens Combattants Canada. Plus de trois ans après sa mort, j'attends toujours une décision, j'attends toujours une reconnaissance, j'attends toujours de l'aide.

Cette histoire n'est pas seulement la mienne. C'est l'histoire de nombreuses familles qui ont perdu un être cher dans cette bataille qui s'est poursuivie longtemps après le déploiement. Nous ne pouvons pas demander à nos militaires de tout sacrifier pour leur pays, puis les abandonner — ou abandonner leur famille — lorsque le coût de ce service devient trop lourd à porter seul.

Je suis ici aujourd'hui pour parler au nom de mon conjoint, de nos enfants et de toutes les familles qui ont été abandonnées à leur sort. Nous leur devons de veiller à ce que plus personne n'ait à se battre pour obtenir reconnaissance, soutien et dignité après avoir tout sacrifié au service du Canada.

Merci.

• (0940)

La présidente: Madame Thompson, je vous offre mes plus sincères condoléances. Je vous remercie de votre courage d'être parmi nous ce matin.

[Français]

Madame Le Scelleur, vous avez la parole pour cinq minutes.

Hélène Le Scelleur (capitaine (à la retraite), vice-présidente, Conseil consultatif pour les vétérans du Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je tiens d'abord à vous remercier de l'espace de parole accordé aujourd'hui.

Je voudrais commencer ce témoignage en faisant écho aux échanges tenus ici même le jeudi 2 octobre dernier. Plusieurs intervenants ont alors souligné la complexité du phénomène suicidaire et la difficulté d'en identifier une cause unique. Cette incertitude rend la prévention d'autant plus difficile.

Cependant, j'aimerais vous soumettre une hypothèse: et si nous n'abordions pas encore la problématique sous le bon angle?

Nous savons que la souffrance psychologique est souvent au cœur du passage à l'acte, mais cette souffrance ne naît pas seule: elle se construit au croisement de multiples réalités personnelles, sociales et institutionnelles qui, jour après jour, finissent par devenir insupportables.

Je pense d'abord à la douleur chronique, une souffrance invisible, persistante et souvent incomprise. Le « Rapport de 2024 sur la mortalité par suicide dans les Forces armées canadiennes (de 1995 à 2023) » indique que les problèmes de santé physique figurent parmi les trois principaux facteurs de stress professionnel et personnel associés au suicide. Déjà, une étude canadienne de 2014 identifiait la santé physique comme un facteur contribuant à l'idéation suicidaire.

Cette réalité ne peut être dissociée de la santé mentale: elle en est une composante essentielle. À cet égard, j'aurais souhaité que le docteur Ramesh Zacharias, président-directeur général du Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens, soit présent aujourd'hui. En effet, ce sujet fait partie de nos priorités nationales de recherche, car il est directement lié à la prévention du suicide chez les vétérans.

Au-delà de la douleur physique, il existe une autre forme de souffrance, plus silencieuse encore, soit la blessure morale et la trahison institutionnelle. Le député Richards y a d'ailleurs fait allusion jeudi dernier en évoquant le concept de traumatisme du sanctuaire. Je parle ici de cette douleur qui naît lorsque l'institution à laquelle on a donné sa loyauté, son identité et son intégrité devient elle-même la source du mal.

Les recherches canadiennes les plus récentes, notamment celles de Nazarov et de ses collègues en 2023, démontrent que la blessure morale et la trahison institutionnelle constituent des déterminants majeurs de la détresse psychologique et du risque suicidaire chez les vétérans. Or, à l'écoute des témoignages de la semaine dernière, j'ai remarqué que la responsabilité est encore trop souvent renvoyée à la personne qui souffre, aux vétérans et à leurs familles, plutôt que d'être partagée par les institutions censées veiller à leur bien-être.

Ma propre transition hors des forces m'a fait vivre ce sentiment de trahison. J'avais servi avec conviction et porté l'uniforme avec fierté. J'ai été blessée en service lors de ma mission en Afghanistan. Pourtant, à mon retour à la vie civile, j'ai ressenti que l'organisation qui m'avait façonnée me tournait le dos. Cette blessure morale m'a menée au bord du suicide. J'en ai déjà témoigné devant vous et je le dis encore aujourd'hui: le sentiment d'abandon ou de trahison institutionnelle peut être aussi dévastateur qu'un traumatisme de guerre.

Les institutions qui devraient protéger les militaires, les membres de la GRC et les vétérans deviennent parfois, malgré elles, la source même de leur détresse. Les approches sensibles aux traumatismes, pourtant reconnues comme essentielles, tardent encore à être appliquées. Trop souvent, des vétérans en détresse se voient menacés de perdre leurs prestations s'ils ne se conforment pas à des exigences administratives déshumanisantes. Ces micro-agressions répétées et institutionnalisées nourrissent une douleur morale qui devrait, au contraire, être apaisée.

Permettez-moi d'illustrer cette trahison institutionnelle par un exemple concret et profondément choquant. La silhouette de ma tête, mon grade et mon nom ont été utilisés sur deux installations commémoratives permanentes où je suis présentée, aux côtés de 11 autres personnes bien vivantes, comme ayant fait l'ultime sacrifice. Ces monuments ont été financés par Anciens Combattants Canada, preuve à l'appui. Imaginez ce que représente le fait de voir son propre nom gravé sur une pierre et présenté comme celui d'une personne morte au combat. Imaginez ce que cela fait à la psyché d'un vétéran déjà fragilisé et à celle de ses proches.

Cette situation aussi invraisemblable qu'inacceptable perdue depuis plus d'un an. Malgré nos démarches répétées, il n'y a eu aucun soutien, aucune excuse et aucune reconnaissance du tort causé. La seule solution proposée a été de retirer les monuments, ce qui effacerait la mémoire de véritables héros dont les noms méritent d'y figurer. Certains membres du groupe touché par cette situation ont sombré dans une détresse si profonde que le suicide leur est apparu comme une issue.

Je vous pose une question simple: comment vous sentiriez-vous si, depuis plus de deux ans, votre nom figurait sur un monument comme étant mort, alors que vos camarades tombés au combat n'y figurent même pas? C'est une honte, mais aussi une trahison de la part de l'institution. C'est une blessure morale qui nous hante chaque jour.

● (0945)

Lorsqu'une organisation se dit garante du bien-être des vétérans et de leurs familles, elle ne peut pas demeurer silencieuse en réaction à de telles injustices. Elle doit rendre des comptes et agir avec responsabilité et compassion, dans une approche véritablement sensible aux traumatismes.

La prévention du suicide ne se limite pas à la santé mentale. Elle commence par la reconnaissance, la réparation et le respect de la dignité humaine. Si nous voulons véritablement prévenir le suicide chez les vétérans, nous devons admettre que la souffrance physique et psychologique, la blessure morale et la trahison institutionnelle sont intimement liées. Tant que nous n'agissons pas sur ces causes profondes, nous continuerons à perdre des vies qui auraient pu être sauvées.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, madame Le Scelleur.

[Traduction]

Je vous remercie également, madame Thompson, de votre présence ce matin.

Encore une fois, je vous remercie de votre service.

[Français]

Nous allons maintenant passer à notre tour de parole.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Wagantall pour six minutes.

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Thompson, je vous remercie sincèrement du courage dont vous faites preuve aujourd'hui en venant ici au nom de vos enfants et à titre personnel. J'espère que mes questions ne seront pas blessantes pour vous. Si cela arrive, veuillez me le faire savoir.

Nous avons récemment mené une étude sur les agressions sexuelles contre les femmes dans les Forces canadiennes. Vous venez de mentionner qu'une partie du traumatisme invisible dont souffrait votre mari était attribuable à une agression sexuelle.

Sans connaître les détails, pensez-vous que l'absence de signalement et le manque d'information pourraient être liés à cet incident?

● (0950)

Ashley Thompson: Je ne saurais le dire avec certitude, car c'est seulement après son décès que j'ai appris qu'il avait subi une agression sexuelle. Durant notre relation, il n'a jamais parlé de ce qui s'était passé. J'ai trouvé les documents après coup, parmi ses certificats de service militaire.

Cathay Wagantall: L'armée était au courant et cela s'est produit pendant son service.

Ashley Thompson: Oui.

Cathay Wagantall: Je vois. Nous devons peut-être faire une autre étude.

Concernant l'absence d'information, vous avez indiqué avoir récemment trouvé des renseignements. Pourquoi les Forces ont-elles été incapables de vous aider d'une façon ou d'une autre en vous fournissant les renseignements nécessaires à la préparation d'un rapport adéquat?

Ashley Thompson: Bien franchement, les Forces n'ont jamais demandé de renseignements durant le processus de la commission d'enquête.

J'ai son dossier parallèle, qui contient toutes les mesures correctives qui le concernent. Le harcèlement qu'il a subi au sein de son unité, ici à Trenton... Le commandant et le chef de l'unité ont été démis [difficultés techniques].

La présidente: Madame Thompson, nous semblons avoir des difficultés techniques.

Je vais interrompre la séance et demander au soutien technique de communiquer avec Mme Thompson.

Je vais suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de régler le problème.

• (0950)

(Pause)

• (0950)

La présidente: Madame Thompson, vous êtes de retour parmi nous.

Je suis désolée pour ces problèmes techniques.

Ashley Thompson: Zoom ne cesse de me déconnecter.

La présidente: Nous allons poursuivre, si cela vous convient.

Ashley Thompson: Je suis désolée. Pourriez-vous répéter la question?

Cathay Wagantall: Je voulais essentiellement savoir comment vous aviez obtenu ces renseignements, alors que les Forces armées ne semblaient pas en avoir. Vous parliez d'un dossier parallèle.

Ashley Thompson: Oui, il conservait son dossier personnel parce qu'il était souvent déployé et envoyé en mission. Il conservait tout ce qui se trouvait dans son dossier personnel à la maison. L'ensemble des premières mises en garde, des avertissements écrits, des documents administratifs liés aux Forces — son SDPM, ou son dossier militaire — se trouvait dans ce dossier.

Cathay Wagantall: Selon vous, pourquoi ces renseignements ne sont-ils pas considérés comme suffisants pour que les Forces répondent ou les acceptent comme preuves?

• (0955)

Ashley Thompson: Ils ne l'ont jamais demandé. Lorsque j'ai dit que j'avais ces informations, on m'a répondu que son dossier personnel avait été récupéré dans la salle des rapports.

Cathay Wagantall: D'accord, merci.

Vous avez également mentionné avoir obtenu du soutien des Forces armées canadiennes parce que vous êtes une membre active, mais que vous, en tant que veuve, et vos enfants ne recevez aucun soutien du ministère des Anciens Combattants. Nous avons accueilli l'ombud, et elle a parlé de ce problème précis. Les membres de la famille d'un militaire en service peuvent obtenir du soutien si le militaire le souhaite, mais la famille n'a droit à aucun soutien du moment que le militaire décède.

Selon moi, il n'existe aucune autre situation où une personne pourrait avoir davantage besoin d'aide de ce genre qu'après la perte d'un être cher, peu importe les circonstances liées à son service. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

Ashley Thompson: Personnellement... Pour mes enfants, j'ai communiqué avec le service de santé mentale pour enfants. Les enfants ont encore des services par mon intermédiaire, puisque je suis toujours en service, mais encore une fois, cela passe par Canada Vie, un régime d'avantages complètement différent des avantages offerts par ACC. Ils...

Cathay Wagantall: Très bien. Nous sommes le comité des anciens combattants, alors parlons des possibilités du côté d'Anciens Combattants Canada.

Ashley Thompson: D'accord. Ils n'ont rien reçu du ministère.

Mes enfants et moi avons suivi une thérapie, sans l'aide de [difficultés techniques]. J'ai demandé le remboursement de tous les frais de thérapie par l'intermédiaire de mon régime d'avantages sociaux des Forces armées canadiennes. Je ne suis pas admissible aux prestations d'ACC pour les enfants, puisqu'il a été déterminé que son décès n'est pas lié au service.

Cathay Wagantall: Pour moi, c'est incompréhensible. Bien franchement, je me demande comment vous faites pour vous lever le matin et continuer quand vous entendez ce genre de choses.

Concernant les services aux familles, ACC ne s'acquitte pas de l'obligation de soins et de ses responsabilités parce que la loi précise quels services peuvent être offerts ou non. Je sais que vous avez obtenu du soutien parce que vous êtes une militaire en service. J'aimerais toutefois savoir, par rapport aux autres conjointes avec enfants qui n'ont pas accès à ces services, si vous êtes d'avis que la loi devrait être modifiée par le gouvernement afin que le ministère des Anciens Combattants puisse offrir aux familles des militaires les soins qu'elles devraient recevoir.

Ashley Thompson: Zoom ne m'aime pas. Je suis désolée.

Cathay Wagantall: Pas de souci. Avez-vous entendu ma question?

Ashley Thompson: Non.

Cathay Wagantall: Je me demande simplement s'il est nécessaire de légiférer pour modifier les règles qui empêchent Anciens Combattants Canada de fournir des services aux conjointes et aux enfants après le décès d'un militaire. Devrait-on apporter des modifications? Je sais que vous obtenez des services par l'intermédiaire des Forces armées canadiennes, mais pensez-vous que des modifications s'imposent pour satisfaire à l'obligation de soins envers les anciens combattants, les conjointes et les enfants?

Ashley Thompson: Je suis tout à fait d'accord avec vous: des changements s'imposent. Bien que les proches ne soient pas des membres actifs, ils combattent avec les soldats. C'est en partie grâce à eux que le soldat peut jouer son rôle. Ils méritent d'avoir droit aux avantages sociaux pour obtenir des soins après le décès du militaire, que ce soit par suicide ou au combat. Ils méritent d'avoir de l'aide. Les familles ont soutenu leur proche alors qu'il défendait ce pays, et elles ont besoin de ce soutien. Cela devrait absolument être modifié.

Cathay Wagantall: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Thompson.

Je donne maintenant la parole à M. Casey, pour six minutes.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Thompson, je vais poursuivre dans la même veine que Mme Wagantall. Permettez-moi d'abord de vous remercier d'être des nôtres et de partager votre histoire profondément personnelle. Il m'est impossible d'imaginer à quel point cela doit être difficile. Je vous remercie de votre service.

Dans votre déclaration préliminaire, si j'ai bien compris, vous avez dit que vous êtes actuellement membre en service. Est-ce exact?

Ashley Thompson: Oui, monsieur.

Sean Casey: D'accord.

Vous avez droit à des avantages sociaux en tant que membre en service. Pouvez-vous expliquer au Comité en quoi consistent ces avantages?

• (1000)

La présidente: Madame Thompson, vous êtes figée sur notre écran. Avez-vous entendu les questions de M. Casey?

Ashley Thompson: Non, madame la présidente, je ne les ai pas entendues.

La présidente: Je ne veux aucunement vous manquer de respect, mais cela pourrait nous aider d'éteindre votre caméra.

Ashley Thompson: D'accord.

La présidente: Je suis désolée d'avoir même osé vous demander cela. Attendez un instant. Je vais demander à M. Casey de poser ses questions, puis vous répondrez, si vous le voulez bien. Je pense que cela nous aidera à améliorer la connexion ce matin.

Je suis sincèrement désolée.

Ashley Thompson: D'accord.

Sean Casey: Madame Thompson, j'aimerais concentrer mes questions sur deux aspects, soit les avantages sociaux auxquels vous avez droit en tant que membre en service et ceux qui vous sont refusés parce qu'il a été déterminé que le décès tragique de votre mari n'était pas lié à son service.

Pouvons-nous commencer par les avantages dont vous bénéficiez actuellement en tant que membre en service?

Ashley Thompson: J'ai suivi plus de 50 séances de thérapie à la suite de l'événement traumatisant que j'ai vécu. Le régime des FAC couvre toute méthode de relaxation ou tout autre service qui peut m'aider. J'ai également eu la chance de participer au programme Wounded Warriors pour les familles survivantes, un programme d'une semaine qui a eu lieu à Kingston. Les Forces m'ont accordé un congé pour y participer.

Je suis très ouverte et honnête en ce qui a trait à tout aspect lié à ma santé mentale dans ma carrière, car j'ai traversé une expérience traumatisante sans craindre de perdre mon emploi. Je ne ressens aucune stigmatisation au sein des FAC. C'est parce que j'ai vu la santé mentale de mon conjoint décliner sans qu'il reçoive de l'aide, alors qu'il craignait les répercussions sur son travail et sa vie personnelle. De mon côté, j'ai été témoin de cela, et je ne porte donc pas cette stigmatisation. Je n'ai aucune gêne à dire que j'ai connu des difficultés et que j'en ai encore.

Anciens Combattants Canada a été là pour moi. Mon dossier ACC a été un processus facile, mais pour lui, cela a été complètement différent. Les Forces armées canadiennes m'appuient pleinement, mais mes enfants ne reçoivent rien.

Sean Casey: Je crois comprendre que le désengagement complet d'Anciens Combattants Canada découle de la détermination que le décès tragique de votre mari n'était pas lié à son service. Est-ce exact?

Ashley Thompson: Oui, monsieur. Le MDN a statué que même s'il était en service, son décès n'était pas lié au service.

Sean Casey: Pouvez-vous parler du processus qui a mené à cette décision? Vous dites qu'il y a eu une commission d'enquête.

Ashley Thompson: Oui, une commission d'enquête et une enquête criminelle ont été lancées automatiquement après son décès. Dans le cadre de l'enquête criminelle, quatre suspects devaient être écartés. Une fois l'enquête terminée, le MDN a créé une commission d'enquête puisque c'est arrivé sur une propriété du MDN et qu'il était en service actif. Ils ont interrogé des gens qui l'ont côtoyé au cours de ses deux premières années de service, à l'époque où il était un homme décontracté, toujours souriant et prêt à donner sa chemise pour aider tout le monde. C'est ce qu'ils ont déclaré. Lors de la commission d'enquête, il n'y a eu aucun témoignage au sujet de ses cinq dernières années dans les Forces. Tout portait sur les an-

nées antérieures à cette période. Aucune des missions auxquelles il a participé au cours des cinq années avant son décès n'a été mentionnée devant la commission d'enquête. [Difficultés techniques]. Il manque un déploiement au Koweït en 2021, ainsi que toutes ses mesures correctives.

La commission d'enquête a estimé que son décès n'était pas lié au service, en disant que ses déploiements s'étaient déroulés sans incident. Pour être honnête avec vous, je ne sais pas ce que cela signifie. On m'a juste donné un résumé. Cela ne comprenait pas les entrevues avec les gens qu'ils avaient interrogés. J'ai assisté à cinq de ces entrevues, et elles portaient toutes sur la vie personnelle de Michael, et non sur son service. À la fin, on m'a remis un résumé de la commission d'enquête, que j'ai en ma possession, et que le ministère des Anciens Combattants a demandé. Il a fallu environ six mois aux Forces armées canadiennes pour le remettre au ministère des Anciens Combattants. Ensuite, j'ai reçu la lettre de décision indiquant qu'il s'agissait d'un décès non lié au service.

• (1005)

Sean Casey: Wow.

D'accord, je vous remercie. J'aurais beaucoup d'autres questions pour vous, mais je veux aussi poser une question à la capitaine Le Scelleur.

Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste moins d'une minute.

Sean Casey: Capitaine Le Scelleur, je vous remercie pour votre service et pour votre témoignage.

Votre témoignage portait principalement sur vos antécédents professionnels, mais j'ai lu votre biographie très impressionnante sur le site Web d'Anciens Combattants. Si vous vous sentez à l'aise de le faire, j'aimerais que vous nous parliez brièvement des expériences que vous avez vécues durant votre service, de votre histoire et de vos difficultés liées au trouble de stress post-traumatique.

[Français]

Hélène Le Scelleur: Je dirais que j'ai eu une très bonne carrière qui était remplie d'occasions très intéressantes.

Bien sûr, en Afghanistan, il y a eu beaucoup d'événements traumatiques à plusieurs égards. L'accident que j'y ai subi a laissé des traces dont je n'avais pas conscience au moment où c'est arrivé. À mon retour d'Afghanistan, on n'a pas compris et on n'a pas reconnu l'expérience que j'avais vécue là-bas. On a attribué mon état au fait que je m'étais séparée de mon conjoint, et on considérait que ma détresse psychologique n'avait rien à voir avec tout ce que j'avais vécu par le passé, y compris les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes. On a beaucoup diminué, voire ignoré, mon expérience.

Je dirais que j'ai été traitée de la bonne manière, parce qu'on m'a envoyée consulter des professionnels. J'ai reçu des services et des médicaments, mais jamais on n'a reconnu à sa juste valeur l'expérience la plus difficile que j'ai vécue dans les Forces armées canadiennes.

Sean Casey: Je vous remercie encore une fois.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Le Scelleur, j'aimerais poursuivre dans la même veine. Dans vos remarques liminaires, j'ai entendu plusieurs notions, notamment la trahison de l'institution et le fait de ne pas se sentir écouté. La seule chose que je peux dire, c'est que non seulement je suis choquée, mais aussi que j'ai honte. Je ne veux pas en dire davantage, car j'aimerais vous entendre. Qu'en est-il?

Hélène Le Scelleur: Je dirais que les institutions deviennent un problème quand elles oublient leur mission première: protéger, accompagner et réparer quand c'est nécessaire. Elles cessent de remplir ce rôle quand la procédure passe avant la personne, quand on est préoccupé davantage par des questions administratives que par la compassion.

Comme je le disais tout à l'heure, la responsabilité est trop souvent renvoyée à la personne qui souffre. On se demande où est la responsabilité de l'institution dans ces contextes. On multiplie beaucoup les obstacles administratifs, le témoignage de Mme Thompson en a fait mention. On menace d'abolir des prestations et on néglige d'évaluer les répercussions réelles des politiques. Tout cela fait que l'effort de soutien cesse. Cela devient une blessure morale.

Ce que j'observe depuis plusieurs années, c'est un manque de responsabilité et de surveillance des pratiques. Les programmes sont financés, les partenariats sont annoncés, mais il y a très peu de vérifications, d'évaluation des répercussions ou même de reddition de comptes, qui permettraient de savoir si ces initiatives améliorent vraiment la vie des vétérans. Lorsqu'il n'y a pas de contrôle, de transparence et de mécanismes de correction, la confiance s'effondre, et cela a un lien direct avec le suicide. Comment peut-on espérer prévenir le suicide si le système lui-même contribue à cette souffrance?

Les vétérans, encore trop souvent invisibilisés dans les politiques publiques, vivent une double exclusion. Elles se heurtent à la fois à la culture institutionnelle militaire encore marquée par le masculin et à l'absence de mesures adaptées à leurs besoins spécifiques en matière de santé physique, psychologique et sociale. La prévention du suicide ne peut pas se limiter à offrir des services cliniques. Il faut aller plus loin. Elle passe aussi par la réparation institutionnelle: il doit y avoir une reconnaissance des torts, il faut assumer les erreurs, évaluer les conséquences et surtout mettre en place des pratiques exemplaires. On n'a pas de pratiques exemplaires en ce moment, je pense.

À ce sujet, j'aimerais revenir sur la situation concernant les installations commémoratives permanentes qui me concernent, ainsi que plusieurs autres personnes. Le 2 décembre 2024, deux demandes claires ont été faites par M. Luc Desilets, un ancien vice-président de ce comité, à M. Steven Harris. Premièrement, il demandait que les excuses demandées par notre groupe soient formulées. Deuxièmement, il lui demandait d'acheminer à ce comité des explications sur le processus décisionnel qui avait permis d'approuver la liste de noms erronés qui figurent sur ces installations. Ma question est simple ici: aujourd'hui, 9 octobre 2025, où en est-on relativement à ces deux demandes?

Ce genre d'erreur, ce n'est pas seulement embarrassant, c'est profondément traumatisant. Tout cela aurait pu être évité avec des mécanismes simples de validation et de respect pour ceux qui ont réellement fait le sacrifice ultime. Les institutions deviennent un problème lorsqu'elles n'assument pas leur rôle de gardiennes du bien-être collectif.

On dit souvent que si on ne fait pas partie de la solution, on fait partie du problème.

● (1010)

Si une institution choisit de ne pas s'impliquer activement dans la réparation, dans la prévention du traumatisme et dans la vigilance éthique, elle devient elle-même un facteur aggravant du risque suicidaire. La responsabilité du changement ne doit pas reposer sur des individus fragilisés, elle doit être assumée et incarnée par des organisations qui portent le devoir moral et social de protéger ceux et celles qu'elles servent, y compris les vétérans, qui demeurent encore trop souvent les grandes oubliées du système.

Merci.

Marie-Hélène Gaudreau: Ça me touche beaucoup.

Il me reste plus d'une minute et demie à mon temps de parole.

On parle des femmes et j'aimerais en savoir davantage. Présentement, il y a un projet de loi à l'étude qui vise à substituer tout le processus légal lorsqu'il y a des allégations ou des agressions sexuelles. Notre autre témoin vient de l'expliquer aux membres du Comité.

Qu'en est-il précisément? Avez-vous des exemples?

Hélène Le Scelleur: Si je comprends bien, votre question est en lien avec les inconduites sexuelles. Est-ce bien cela?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui.

Hélène Le Scelleur: Du côté des vétérans, c'est quelque chose qui devient un peu moins visible, je dirais, parce que nous sommes moins entourées de personnes qui sont encore en service.

Ce que j'entends, c'est que cela n'est toujours pas simple. La réponse n'est pas encore à la hauteur de ce qui a été demandé. Il y a certainement beaucoup de femmes qui souffrent encore en silence, et c'est quelque chose qui devrait être soulevé.

Marie-Hélène Gaudreau: Comme il ne me reste que 30 secondes, plus tard, je vais vous demander si vous vous sentez écoutée comme femme et comme vétérane.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons maintenant à la deuxième série de questions.

Monsieur Richards, vous disposez de cinq minutes.

Blake Richards: Merci.

Je remercie les deux témoins de leur présence.

Madame Thompson, si vous me permettez, vous avez mentionné à quelques reprises — durant votre déclaration préliminaire et en réponse à des questions — que vous n'avez pas réussi à obtenir de l'aide auprès du ministère des Anciens Combattants pour vos enfants et vous. Heureusement, les FAC vous fournissent le soutien dont vous avez besoin, mais bien entendu, une personne dans une autre situation que la vôtre ne recevrait pas d'aide non plus. Vos enfants n'ont pas accès à du soutien de la part du ministère des Anciens Combattants.

Pouvez-vous me parler des efforts que vous avez déployés pour obtenir de l'aide auprès d'Anciens Combattants? Quelles mesures avez-vous prises? Quel genre de communications avez-vous reçues de sa part pour expliquer pourquoi il ne vous aide pas, vous et vos enfants?

Ashley Thompson: Certainement.

J'ai présenté une demande à partir de Mon dossier ACC environ trois mois après son décès. C'est mon AD des forces armées qui m'a dit de le faire. J'ai soumis ma demande. Elle a été refusée automatiquement. On m'a dit que son décès n'était pas lié au service. J'ai informé les responsables qu'une commission d'enquête avait été convoquée et qu'une fois le processus terminé, ils pourraient en obtenir les résultats. En attendant la décision, aucune prestation ne serait versée.

La commission d'enquête a été conclue en février 2024, soit près d'un an et demi après son décès. Quand j'ai reçu le rapport, j'ai informé les responsables d'Anciens Combattants Canada que le lieutenant-colonel m'avait dit que je n'avais pas le droit de le leur transmettre; Anciens Combattants Canada devait le demander. Je l'ai dit aux gens d'Anciens Combattants. Ils l'ont demandé, et encore une fois, il a fallu attendre des mois avant que les FAC le leur envoient. Pendant ce temps-là, j'ai communiqué avec le ministère pour savoir à quels avantages j'avais droit sans décision. On m'a dit que je n'avais droit à rien.

Les gens du ministère communiquent avec moi à travers Mon dossier ACC, mon dossier personnel et non celui de mon conjoint. Ils s'adressent à moi comme à une membre en service. Quand son gestionnaire de cas me parle, je suis une membre en service. Je ne suis pas considérée comme une conjointe. Ils me désignent par mon rang et mon nom de famille. Je leur ai demandé d'arrêter de s'adresser à moi de cette façon. Dans ces circonstances, je suis une conjointe, et cette affaire n'a rien à voir avec mon dossier personnel d'Anciens Combattants.

La décision défavorable a été rendue. Depuis, j'ai présenté une demande au tribunal d'appel pour avoir une audience, je suppose. Je ne sais pas exactement quel est le processus. C'est tout récent. Pour être franche, j'ai reçu un courriel ce matin qui dit que ma demande va être soumise au tribunal d'appel. En ce moment, je...

• (1015)

Blake Richards: Puis-je vous interrompre un instant? J'essaie de comprendre quelque chose.

Si mes calculs sont justes, votre mari est décédé il y a environ trois ans. Est-ce exact?

Ashley Thompson: Oui, il y a eu trois ans récemment.

Blake Richards: Vous avez commencé le processus trois mois après son décès. Depuis près de trois ans, vous attendez une chose après l'autre, vous attendez que des formulaires soient envoyés, vous essayez des refus, puis vous attendez d'autres formulaires.

Ashley Thompson: Oui.

Blake Richards: Maintenant, vous voulez interjeter appel. Il y a combien de temps que votre appel a été introduit? Depuis combien de temps attendez-vous?

Franchement, c'est tout à fait ridicule que vous attendiez depuis trois ans.

Ashley Thompson: Vous n'avez pas tort.

Blake Richards: J'essaie de comprendre comment c'est possible.

Ashley Thompson: Honnêtement...

Blake Richards: Vous êtes maintenant en processus d'appel. Depuis combien de temps? Gardez-vous espoir? Je pense que la question est là.

Ashley Thompson: Mon appel a été introduit il y a deux mois. Je n'ai pas encore reçu la date de mon audience.

J'espère sincèrement que cette fois-ci, les responsables entendront tous les détails de ce qui s'est passé et qu'ils auront accès à tous les documents et à tous les formulaires administratifs nécessaires pour évaluer son service. J'espère qu'ils ne fonderont pas leur décision sur ce que la commission d'enquête a jugé approprié à l'époque.

La présidente: Merci beaucoup, madame Thompson.

[Français]

Monsieur Clark, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Français]

Madame Le Scelleur, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

J'ai quelques questions sur votre travail dans le domaine de la douleur chronique. M. Casey vous a posé une question à ce sujet durant une série de questions précédente. Évidemment, vous avez énormément d'expérience personnelle en raison de votre service, pour lequel nous vous remercions.

Je suis curieux. Quel effet votre expérience personnelle a-t-elle sur le travail que vous faites aujourd'hui auprès du centre sur la douleur chronique? Quelle est l'importance du lien entre la douleur chronique et la prévention du suicide, le sujet de l'étude que nous menons actuellement?

[Français]

Hélène Le Scelleur: Beaucoup de statistiques ont été présentées lors de la réunion du 2 octobre. Je n'ai pas voulu revenir sur ces statistiques, mais on sait très bien que le taux de suicide chez les femmes commence à augmenter, ce que démontraient les dernières statistiques.

Comme je l'ai dit, on a de la difficulté à chercher les causes, parce qu'elles sont multiples. Dans ce cas, pourquoi ne pas commencer à rassembler toutes ces causes afin d'aborder ces réalités avec une vue d'ensemble et déterminer comment les traiter?

Je suis vice-présidente du Conseil consultatif du Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens. Notre rôle, en tant que vétérans qui siègent à ce comité, est de donner de l'information, des avis et des conseils en ce qui a trait au processus concernant les priorités de recherche. Du début à la fin, nous participons au processus pour cerner les réalités qui ne sont pas abordées. Cela fait peu de temps qu'on reconnaît le fait que la douleur chronique chez les femmes est plus fréquente que chez les hommes. Cela fait moins de cinq ou dix ans que cette information est mise en avant.

Notre rôle, en tant que personnes ayant vécu de telles expériences, est crucial pour guider l'organisation afin qu'elle puisse financer des projets de recherche qui auront une incidence réelle sur ce que les vétérans vivent au quotidien.

● (1020)

[Traduction]

Braedon Clark: Merci.

Comme vous l'avez laissé entendre, la douleur chronique fait peut-être partie des enjeux qui sont sous-évalués et dont on sous-estime les effets néfastes sur les anciens combattants — et sans doute aussi sur les membres en service. D'après votre expérience, de quelle façon la douleur chronique contribue-t-elle aux difficultés que vivent les vétérans durant leur transition vers la vie civile? Nous savons que c'est une période difficile pour les anciens combattants.

Dans quelle mesure l'ajout de la douleur chronique, qui est souvent un problème permanent, complique-t-il la transition? Que faites-vous, dans le cadre de votre travail, pour éliminer les obstacles et pour aider les vétérans à les surmonter?

[Français]

Hélène Le Scelleur: La culture militaire, la façon de penser des soldats, qui est de toujours surmonter les obstacles, amène une personne à tolérer ses douleurs, à aller au-delà de ses capacités.

De plus, je dirais que, ce que je vois comme tendance, c'est que la douleur chronique est rarement ou très peu diagnostiquée au cours du service militaire. On va parler de douleur pendant le service. La chronicisation, elle, va se produire durant le service, mais ne sera souvent diagnostiquée qu'une fois que la personne aura quitté le service actif.

C'est une réalité qu'on voit beaucoup. C'est pour ça qu'on voit peu, dans les données transmises par les Forces armées canadiennes, à quel point la douleur chronique est vraiment fréquente. Il y a des chiffres, mais ils sont bas comparativement à la population des vétérans, parce que, comme je viens de le dire, la douleur chronique n'est souvent diagnostiquée qu'après la fin du service actif.

Ça a été mon cas et c'était la première fois que j'avais ce diagnostic. Pourtant, en raison de la blessure que j'ai subie, en Afghanistan, lorsque mon véhicule a subi une explosion, j'ai développé des douleurs chroniques à partir de ce moment, parce que mon sacrum a été fracturé et toute ma colonne vertébrale a subi un choc. Pourtant, pendant toutes les années comprises entre 2007 et ma libération en 2016, on ne m'a prescrit que de la physiothérapie pour soulager mes douleurs, sans vraiment aller plus loin et déclarer qu'il s'agissait de douleurs chroniques causées par un accident. C'est par la suite que c'est arrivé.

[Traduction]

Braedon Clark: Merci.

Durant des réunions précédentes, d'autres témoins nous ont dit que la culture des forces armées valorise le stoïcisme et que c'est parfois une arme à double tranchant. D'un côté, bien entendu, cette culture comporte beaucoup d'éléments positifs, mais de l'autre, comme vous l'avez mentionné, elle peut pousser les gens à persévérer malgré les problèmes. Avec le temps, les problèmes risquent de s'aggraver, et les gens peuvent se retrouver dans des situations plus difficiles qu'elles pourraient ou qu'elles ne devraient l'être.

Dans quelle mesure...

Mon temps de parole est écoulé. Merci, madame la présidente.

[Français]

La présidente: Je suis vraiment désolée, capitaine Le Scelleur, mais le temps de M. Clark est écoulé.

Je passe la parole à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Le Scelleur, je veux juste revenir à ce que vous avez dit au tour de questions précédent, alors que vous avez parlé d'une demande. Donc, quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une réponse? Votre demande est de savoir où en est le dossier de la requête du 2 décembre 2024. Donc, vous voulez avoir une réponse, n'est-ce pas?

Hélène Le Scelleur: Oui, bien sûr.

Marie-Hélène Gaudreau: Parfait.

Madame la présidente, nous devons donc nous engager à obtenir une réponse. Qu'en est-il du dossier des excuses publiques et de l'explication des raisons qui ont mené à cette situation?

Capitaine Le Scelleur, vous siégez au Conseil des vétérans d'Anciens Combattants Canada. Avec tout ce qu'on entend, j'aimerais savoir si les membres de ce conseil sont écoutées et respectées. Comment cela se passe-t-il?

Hélène Le Scelleur: C'était un honneur d'avoir été invitée à siéger à ce conseil, censé conseiller directement la ministre. Alors, à première vue, je dirais que oui, nous sommes respectées et prises au sérieux par le personnel qui nous soutient administrativement, mais, au-delà de ce niveau, c'est autre chose. À l'échelle de la gestion gouvernementale, nous ne sommes ni respectées, ni outillées, ni considérées à la hauteur de ce qu'un conseil consultatif ministériel devrait être.

Ça fait plus d'un an que nous nous battons simplement pour avoir la possibilité d'accomplir notre mandat. À ce jour, nous n'avons toujours pas de budget alloué, nous n'avons aucune ressource qui nous est affectée, et nous n'avons aucun accès à la ministre que nous sommes censés conseiller. De plus, nous n'avons aucune voix concrète pour exercer l'influence pour laquelle le Conseil a été créé. Le mandat de conseiller la ministre sur les questions qui touchent les vétérans n'est toujours pas accompagné de moyens. En fait, malheureusement, nous existons de façon symbolique. Le Conseil donne une belle image, de belles photos dans des documents qui sont publiés.

Alors, quand on parle de prévention du suicide, il faut comprendre que l'isolement, ce sentiment d'inutilité — un peu comme nous le vivons en ce moment —, et le manque de reconnaissance sont des facteurs de risque majeurs. Au sein du Conseil, des personnes ont dit qu'elles vivaient des épisodes en lien avec leur santé mentale, qui est en train de se détériorer.

Le rôle du Conseil devrait être d'assurer ce lien vital entre les vétérans et le système, mais sans ressources ni accès au pouvoir décisionnel, nous n'avons pas la possibilité d'agir. Nous avons les mains liées. Pour nous, il est donc très difficile de dire que nous avons une valeur en ce moment. Je crois donc que, malgré le titre du rapport du Comité permanent des anciens combattants, « Plus jamais invisibles », nous demeurons aujourd'hui encore profondément invisibles.

● (1025)

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup.

Cela conclut notre deuxième tour.

Encore une fois, je voudrais remercier les témoins de leur service. Je voudrais aussi les remercier de leur candeur et de leurs témoignages, ce matin.

[Traduction]

Madame Thompson, je vous remercie de continuer à servir votre pays. Je sais qu'il a été difficile pour vous de témoigner; je vous remercie pour votre courage.

[Français]

Capitaine Le Scelleur, je vous remercie également d'avoir été avec nous ce matin.

Sur ce, notre prochaine réunion aura lieu le mardi 21 octobre. Nous aurons une séance d'information avec la ministre des Anciens Combattants, ainsi qu'avec des fonctionnaires de son ministère.

Je voudrais souhaiter à tout le monde une bonne fin de semaine de l'Action de grâce.

[Traduction]

Je sais que certains d'entre vous passeront du temps en famille, mais comme nous l'avons entendu de la part des témoins, nos anciens combattants ressentent encore beaucoup de douleur et de tristesse.

Au nom de nous tous, je tiens à dire aux vétérans qui sont à l'écoute que nous sommes là pour eux. Nous nous verrons bientôt.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>